

Retours au pays de mineurs isolés roumains... avant un nouveau départ ?

Régis Bigot¹ et Jean-Philippe Légaut²

9 septembre 2009

| | |
|--|----|
| 1. Note de synthèse..... | 2 |
| 2. Contexte de l'étude..... | 4 |
| 3. Objectifs de l'étude..... | 5 |
| 4. Méthodologie | 6 |
| a) Recherche de l'identité des jeunes..... | 6 |
| b) Recherche des coordonnées des jeunes..... | 6 |
| c) Nombre de jeunes retrouvés | 9 |
| d) La réalisation des entretiens | 10 |
| e) Bilan des entretiens réalisés..... | 11 |
| 5. Analyse quantitative | 13 |
| a) L'échantillon interrogé : autant de filles que de garçons rapatriés via l'ANAEM | 13 |
| b) Les raisons de la migration en France..... | 13 |
| c) L'absence de prise en charge scolaire en France..... | 14 |
| d) Le réseau relationnel en France | 15 |
| e) L'ambivalence des jeunes vis-à-vis de la décision du retour en Roumanie | 15 |
| f) La procédure de retour..... | 16 |
| g) L'accueil en Roumanie | 17 |
| h) Plus d'un jeune sur deux n'a bénéficié d'aucun suivi depuis son retour | 18 |
| i) La situation des jeunes retrouvés pour l'enquête..... | 18 |
| j) Les perspectives pour la plupart de ces jeunes : repartir | 20 |
| 6. Analyse qualitative..... | 22 |
| a) Les mineurs victimes d'exploitation..... | 22 |
| b) Les mineurs qui ont vu leur problème résolu ou leur désir réalisé par ou durant leur migration..... | 26 |
| c) Les mineurs qui n'ont pas vu leur problème résolu par ou durant la migration..... | 29 |
| 7. Conclusion | 33 |
| Diversité des parcours et nécessité d'une réponse individualisée | 33 |
| Le rapatriement : opération logistique ou proposition socio-éducative ?..... | 33 |
| 8. Bibliographie | 34 |

¹ Directeur adjoint du département « Conditions de vie et aspirations » au CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) et enseignant à Sciences Po (Institut d'étude politique de Paris). Régis Bigot est également membre bénévole du conseil d'administration de Hors La Rue. bigot@credoc.fr

² Elève de l'École Normale Supérieure de Paris, doctorant à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne. Jean-Philippe Légaut est également salarié de l'association Hors La Rue. jplegaut@gmail.com

1. Note de synthèse

En octobre 2002, la France et la Roumanie ont signé un protocole visant à faciliter le rapatriement des mineurs roumains isolés sur le territoire français. Cet accord posait plusieurs conditions au rapatriement : la saisine du juge des enfants en France, la réalisation d'une enquête sociale préliminaire en Roumanie et d'un suivi au retour du jeune, le voyage proprement dit étant opéré par l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM). En 2007, les deux pays ont signé un nouvel accord, qui rend facultatives certaines de ces garanties. Avant que les nouveaux accords ne soient ratifiés, nous avons souhaité réaliser un **bilan quantitatif et qualitatif des retours opérés dans le cadre du protocole de 2002**. Le but étant de mieux définir les modalités d'intervention des pouvoirs publics et des partenaires associatifs dans le cadre d'un nouveau protocole, pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour réaliser cette étude³, nous avons tenté de retrouver les jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords de 2002. **Sur les quarante-deux jeunes signalés par l'ANAEM, nous avons pu**, au terme de longues et souvent laborieuses recherches, **en retrouver vingt-trois**⁴. Par ailleurs, nous avons également retrouvé et interviewé, **à titre de comparaison, dix-huit jeunes rapatriés en dehors des accords franco-roumains** ou rentrés en Roumanie par leurs propres moyens. **Au total, l'enquête porte donc sur 41 entretiens approfondis.**

L'entretien réalisé avec chaque jeune portait sur l'intégralité de son parcours, depuis son départ pour la France jusqu'à sa situation actuelle, un accent particulier étant mis bien sûr sur le retour en Roumanie.

La plupart des jeunes interrogés proviennent de milieux modestes, voire nettement défavorisés. Beaucoup sont venus en France pour « faire de l'argent ». Dans certains cas, le motif économique se combine à des difficultés d'ordre familial. Plusieurs jeunes ont été attirés par de fausses promesses d'emploi et ont été exploités par des réseaux (prostitution, vol, mendicité).

La prise en charge en France de ces jeunes a été le plus souvent sommaire : seul un quart des jeunes ont été scolarisés alors qu'ils étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La majorité des jeunes n'a donc pas bénéficié durant leur séjour en France de véritable proposition éducative ou d'une formation en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Leur retour en Roumanie est marqué par une certaine **ambivalence** : la plupart des jeunes étaient d'accord pour rentrer en Roumanie mais une majorité auraient préféré rester en France. **Si c'est souvent le jeune lui-même qui décide de rentrer au pays, on a parfois l'impression que ce choix s'est imposé à lui.**

En tout état de cause, **il apparaît que les procédures prévues par les accords franco-roumains ont été peu respectées.** Seuls quatorze des vingt-trois jeunes rapatriés par l'ANAEM se souviennent avoir rencontré un juge, tandis que l'enquête sociale au domicile familial n'a été réalisée que dans seize cas, le plus souvent de manière sommaire (l'une d'entre elle a même été réalisée *après* le retour du jeune en Roumanie !). Plusieurs jeunes victimes d'exploitation en France sont donc rentrés en Roumanie sans que les autorités se soient informées des conditions de sécurité et de réinsertion qui leur étaient garanties par leur milieu d'origine.

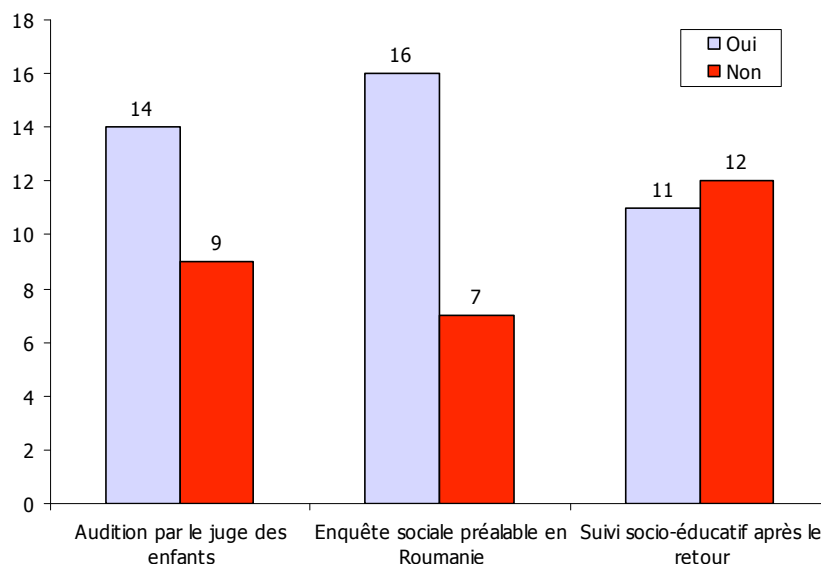
Le suivi de ces retours est l'autre point faible majeur de ces rapatriements. L'élaboration d'un projet de retour, prévu dans les accords franco-roumains, et le suivi socio-éducatif en Roumanie ont souvent été défaillants : seuls onze jeunes ont rencontré une assistante sociale ou un éducateur à

³ Cette étude a été réalisée à la demande de l'association Hors la Rue, et financée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et le Conseil Général du département de Seine-Saint-Denis. Les auteurs remercient particulièrement Manuela Neagu, qui a assuré la préparation des entretiens, la prise de contact avec les jeunes et la coordination des enquêteurs. Les auteurs remercient également Mihai Carp, Marius Matichescu, Alexandre Le Clève et Olivier Peyroux pour leur aide précieuse dans la conduite de cette étude.

⁴ Les difficultés que nous avons rencontrées pour retrouver ces jeunes, malgré les moyens importants mis en œuvre, donne une idée de la complexité d'un suivi des personnes dont on a organisé le retour au pays. Ces aspects seront évoqués en détail un peu plus loin.

leur retour. Les jeunes que nous avons rencontrés ont manifesté une grande déception devant cette absence de suivi. Nombreux sont les jeunes qui ont retrouvé, à leur retour en Roumanie, les problèmes économiques, sociaux ou familiaux — parfois connus par les autorités françaises ou roumaines — qui les avaient poussés au départ. Ils se trouvent, plusieurs mois ou années après, dans la même impasse ou en situation d'errance.

Application des procédures des accords franco-roumains de 2002

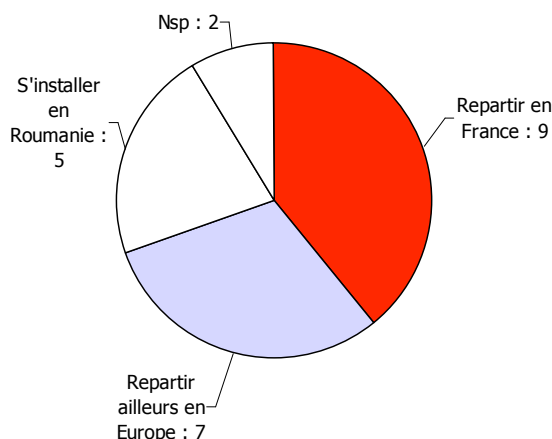


Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 9 jeunes déclarent ne pas avoir été auditionnés par le juge, 7 indiquent qu'aucune enquête sociale n'a été réalisée en préalable à leur retour en Roumanie et 12 expliquent qu'aucun suivi socio-éducatif n'a été réalisé depuis leur retour.

Cela explique sans doute que, sur les 23 jeunes que nous avons retrouvés, **4 sont déjà repartis en France ou ailleurs en Europe**. La majorité vit actuellement en Roumanie, mais **9 désirent repartir prochainement en France, 7 souhaitent aller dans un autre pays d'Europe et seuls 5 souhaitent rester vivre en Roumanie**.

Dans quel pays les mineurs rapatriés voient-ils leur avenir ?



Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 9 jeunes déclarent vouloir repartir prochainement en France, 7 disent vouloir repartir ailleurs en Europe ; seuls 7 disent vouloir rester et s'installer en Roumanie.

L'impression qui se dégage de ces investigations est que **les rapatriements opérés dans le cadre des accords franco-roumains se sont le plus souvent limités à une opération logistique de retour au pays**, sans véritable préparation, ni surtout de suivi *a posteriori*. On peut ainsi s'interroger d'une part sur la conformité de ces retours avec les traités internationaux qui garantissent le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, et d'autre part sur l'efficacité de ces retours du point de vue du contrôle des flux migratoires. **Si certains retours, préparés, accompagnés et suivis ont permis à des jeunes de retrouver leur place dans la société roumaine, la majorité des jeunes rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains ont été victimes des dysfonctionnements des administrations des deux pays, sans véritable « projet de retour » élaboré avec et pour le jeune.**

2. Contexte de l'étude

Le phénomène des mineurs roumains isolés est devenu manifeste en France à la fin des années 1990⁵. Attirés par des **réseaux d'exploitation**⁶, fuyant parfois des **conditions matérielles ou familiales difficiles**, ou encore aspirant à se faire une place dans « l'eldorado » français, ces mineurs sont devenus rapidement visibles, dans les rues ou dans les tribunaux. Après s'être, un temps, spécialisés dans le pillage d'horodateurs ou le vol à l'étalage, certains de ces jeunes « en errance » se tournent aujourd'hui vers la mendicité ou la prostitution. Comme le souligne Cristina Apetroiaie, « au bout de sept ans de préoccupations intergouvernementales judiciaires, associatives ou sociétales, **le phénomène est en constante évolution et demeure d'actualité** »⁷.

Si ces mineurs isolés posent tant de difficultés à leurs différents interlocuteurs, c'est, entre autres raisons, parce qu'ils se trouvent au cœur d'une contradiction, à l'origine de multiples blocages. Ils sont, en effet, pris en tenaille entre deux logiques institutionnelles, celle du **contrôle des flux migratoires**, et celle de la prise en charge et de la **protection des enfants en danger**⁸. Au respect de **l'intérêt supérieur de l'enfant** réclamé par les uns, d'autres opposent le risque de « cautionner » des filières clandestines d'immigration ou d'offrir de faux espoir d'intégration en France.

Par ailleurs, **du point de vue roumain**, la question de la protection de l'enfance est un sujet politique particulièrement sensible. Après le scandale des « orphelinats » de Ceausescu, qui a largement assombri l'image de la Roumanie post-communiste dans l'opinion publique internationale et provoqué l'arrivée massive d'organisations caritatives étrangères en Roumanie, l'adoption de certains standards législatifs de protection de l'enfance a été une condition de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne. En dépit de structures parfois lacunaires et du manque de formation de certains travailleurs sociaux, l'Etat roumain a donc à cœur, depuis le début des années 2000, de montrer sa capacité à assumer seul la prise en charge de ses mineurs en difficulté, y compris ceux qui ont migré à l'étranger.

Dans ce contexte, **en octobre 2002, la France et la Roumanie ont signé un protocole visant à faciliter le rapatriement des mineurs isolés roumains séjournant en France**. L'accord franco-roumain posait plusieurs conditions au rapatriement : la saisine du juge des enfants, qui doit valider le projet de retour en fonction de l'intérêt de l'enfant ; la réalisation d'une enquête sociale en Roumanie

⁵ La bibliographie en fin d'article indique plusieurs références permettant de mieux comprendre le phénomène des mineurs isolés étrangers (notamment roumains) en France.

⁶ Sur la traite des mineurs roumains, voir par exemple Olivier PEYROUX, « Traite des mineurs roumains en migration : réalités et processus », *Le courrier des Balkans*, vendredi 3 avril 2009, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=imprimer&id_article=12608

⁷ Cristina APETROAIE, « Mineurs roumains en délinquance sur le territoire français : un enjeu de politique criminelle participative transnationale », *Archives de politique criminelle*, 2008, volume 1, n°30, p. 321. L'évolution permanente des conditions de migration des mineurs isolés roumains est analysée chaque année dans les rapports d'activités de l'association Hors La Rue, tous disponibles sur le site internet de l'association. Voir par exemple le dernier rapport : « Repérage et accompagnement vers le droit commun des mineurs étrangers en danger isolés ou mal accompagnés, Bilan des activités de l'association Hors La Rue, 2008, http://www.horslarue.org/files/file_1239789563.pdf. Pour une typologie récente des mineurs isolés roumains sur le territoire français, voir Alexandre LE CLEVE, « Mineurs étrangers isolés : typologie des jeunes », *Journal du droit des jeunes*, n°285, mai 2009, p. 19-24.

⁸ Emmanuel JOVELIN, « Contribution à une analyse socio-politique des mineurs isolés demandeurs d'asile », *Pensée Plurielle*, 2007, n°14, p 151.

pour vérifier que le retour peut s'effectuer dans de bonnes conditions (prise de contact avec la famille, préparation d'une reprise de la scolarité, etc.) ; et enfin la mise en place d'un suivi après le retour du jeune, dans le but de savoir comment se passe sa réinsertion dans son pays d'origine. Le protocole stipule que le rapatriement est confié à l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM).

Une évaluation de ce protocole devait être réalisée tous les 6 mois ; à notre connaissance, aucune évaluation n'a été effectuée jusqu'à ce jour. Pourtant, en février 2007, de nouveaux accords ont été signés entre la France et la Roumanie. Ces derniers prévoient notamment que le Parquet⁹, et non plus seulement les juges des enfants, pourra désormais lancer la procédure de rapatriement des mineurs isolés roumains sur simple validation des autorités roumaines, sans qu'aucune enquête sociale n'ait été effectuée dans la famille du jeune¹⁰.

Avant que les nouveaux accords soient ratifiés, il nous a paru important de réaliser un **bilan quantitatif et qualitatif des retours opérés dans le cadre du protocole de 2002**. L'idée étant de mieux définir les modalités d'interventions des pouvoirs publics et des partenaires associatifs dans le cadre d'un nouveau protocole.

3. Objectifs de l'étude

Plusieurs études se sont déjà penchées sur la question des retours contraints ou volontaires des mineurs non accompagnés. Dans un article sur la situation des mineurs étrangers isolés en Europe occidentale, Daniel Senovilla Hernández¹¹ souligne les différences qui existent entre les législations nationales régissant les retours des mineurs dans leur pays d'origine. L'Espagne, par exemple, a fait du retour forcé la solution prioritaire à la migration des mineurs étrangers. Ces retours, cependant, soulèvent de nombreuses interrogations, quant à leur conformité avec les droits internationalement reconnus du mineur, et à leur véritable efficacité pour contrôler les flux migratoires. L'auteur montre, par ailleurs, que la France ne pratique pas de retour forcé, mais il attire l'attention sur le cas particulier du protocole franco-roumain, qui pourrait constituer une exception. En effet, ces accords ne mentionnent pas explicitement que le retour en Roumanie devra se faire avec l'accord du jeune lui-même¹².

Pour mieux comprendre ce qui constitue une exception dans les pratiques françaises, nous avons donc cherché à **retrouver les jeunes qui sont rentrés en Roumanie dans le cadre du protocole franco-roumain de 2002, afin d'en savoir davantage sur leur parcours migratoire et les conditions de leur retour** : pour quelles raisons étaient-ils venus en France ? Où vivaient-ils en France ? Qu'y faisaient-ils ? Pourquoi sont-ils rentrés en Roumanie ? Comment s'est passé leur retour ? Que font-ils aujourd'hui ? Sont-ils bien intégrés ? Sont-ils toujours en Roumanie ? Ont-ils bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement comme cela était prévu dans les accords ? Incidemment, nous avons aussi cherché à vérifier que les principaux éléments du protocole franco-roumain ont été respectés : y a-t-il eu saisine du juge des enfants ? A-t-on diligenté une enquête sociale en Roumanie ? A son retour, l'enfant a-t-il bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en Roumanie ?

Dans un but de **comparaison**, nous avons également souhaité **interviewer d'autres enfants roumains qui, après avoir vécu quelques temps en France, sont aussi rentrés en Roumanie, mais en dehors du protocole franco-roumain de 2002**. Depuis que l'association Hors La Rue s'occupe des mineurs isolés roumains — et avant la mise en place des accords franco-roumains — elle a en effet accompagné quelques jeunes qui souhaitaient rentrer chez eux, ou elle a appris que certains étaient rentrés avec l'aide d'institutions, voire par leurs propres moyens. Il nous a

⁹ L'article 4 de l'accord de 2007 mentionne : « Si le Parquet des mineurs ne saisit pas le juge des enfants, il peut, dès réception de la demande roumaine de rattachement, la mettre à exécution, s'il estime, eu égard notamment aux données fournies par la partie roumaine, que toutes les garanties sont réunies pour assurer la protection du mineur. »

¹⁰ L'article 4 de l'accord de 2007 prévoit seulement la collecte d'« éléments pertinents sur sa situation personnelle et administrative », sans mention du contexte social, familial, scolaire, ou encore du risque de représailles pour les mineurs ayant été exploités par des réseaux.

¹¹ Daniel Senovilla Hernández, *La situation et le traitement des mineurs non-accompagnés en Europe*, Observatoire International de la Justice Juvénile, septembre 2007, www.oijj.org

¹² Le premier accord franco-roumain a été publié au Journal Officiel le 14 mars 2003. Il est consultable ici : <http://www.admi.net/jo/2003/04423.html>

semblé intéressant de comparer leur parcours migratoire avec celui des jeunes rentrés avec le concours de l'ANAEM.

4. Méthodologie

a) Recherche de l'identité des jeunes

En France

Dans un premier temps, nous avons recherché dans la base de données interne de l'association Hors la Rue les jeunes qui, suivis en France par l'association, étaient retournés, d'une manière ou d'une autre, en Roumanie.

Dans un second temps, nous avons complété et recoupé ces informations avec **la liste des noms fournie par l'ANAEM. Cette liste comprenait 42 noms.**

Enfin, dans un troisième temps, nous avons contacté **l'Aide Sociale à l'Enfance de différents départements**, en leur demandant des informations sur les jeunes que ces institutions avaient pris en charge et qui étaient rentrés en Roumanie depuis.

En Roumanie

Parallèlement, **nous avons demandé la collaboration de l'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfants (ANPDC), à Bucarest**, chargée de coordonner les rapatriements en Roumanie au niveau national¹³. L'ANPDC a manifesté son intérêt pour notre étude, mais n'a pas trouvé le temps de nous donner plus de renseignements sur les mineurs rapatriés.

Par ailleurs, **nous avons sollicité les Directions Générales de l'Assistance Sociale et de la Protection de l'Enfance (DGASPC), qui gèrent, en Roumanie, l'aide sociale au niveau de chaque département.** Nous avons notamment contacté la DGASPC du département de Satu Mare, particulièrement exposé aux migrations, et avec qui l'association Hors la Rue collabore depuis plusieurs années. La DGASPC de Satu Mare nous a fourni une liste de cinq noms, qui recoupait partiellement les informations dont nous disposions déjà. De plus, nous avons sollicité de manière ponctuelle, au fil des enquêtes, l'aide de différentes DGASPC (Bacau, Braila, Galati, Timisoara, ...).

b) Recherche des coordonnées des jeunes.

La rédaction de synthèses d'informations

Entre le mois de novembre 2007 et jusqu'en août 2008, nous avons tenté de retrouver tous les jeunes qui étaient inscrits sur ces différentes listes : prises de contact par téléphone avec le jeune, avec sa famille, avec les institutions ou associations qui l'avaient connu, etc. Parfois, les coordonnées que nous avions étaient correctes, parfois elles ne l'étaient pas, ou n'étaient plus à jour. Un important travail de recherches d'adresses et de numéros de téléphone a été fait pour retrouver le plus d'informations possible, afin de pouvoir prendre des rendez-vous avec les jeunes. La recherche de coordonnées a, dans certains cas, pris plusieurs mois. Parfois, ces recherches ont pu se faire de France, mais dans de nombreux cas, il a fallu aller directement en Roumanie pour enquêter sur place.

Dans le même temps, nous avons rédigé une synthèse d'information pour chaque jeune, de manière à ce que l'enquêteur puisse disposer d'un maximum d'éléments pour mener à bien l'entretien.

De manière générale, nous avons été confrontés à trois cas de figure.

¹³ Les services sociaux sont placés, dans chaque département, sous la responsabilité d'une Direction Générale de l'Assistance sociale et de la Protection de l'Enfance (DGASPC). L'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfants (ANPDC) coordonne les différentes actions de protection des droits de l'enfant. Pour plus d'information, voir : <http://www.copii.ro/content.aspx>

Premier cas de figure : nous disposions de coordonnées valables

Les coordonnées dont nous disposions étaient surtout les adresses des jeunes ou de leurs parents, plus rarement leur numéro de téléphone. Quand cette adresse était encore valable, notre tâche était bien sûr largement simplifiée.

Cependant deux difficultés sont à noter. Tout d'abord, il est particulièrement difficile de retrouver une maison dans un village ou un appartement dans un immeuble, à partir de son numéro : la numérotation des maisons est parfois fantaisiste, souvent inexistante : or il convenait de rester discret vis-à-vis des voisins qui n'auraient pas manqué de nous interroger sur les raisons de notre visite.

La deuxième difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés était celle de l'horaire de la visite. Partant de l'hypothèse que les jeunes que nous recherchions pouvaient être à l'école ou au travail, nous avons privilégié, dans la mesure du possible, le week-end pour réaliser les visites au domicile. Lors des visites que nous avons effectuées en semaine, les jeunes femmes étaient généralement à la maison, mais il nous a souvent fallu revenir à plusieurs reprises (le soir ou le lendemain, voire la semaine suivante) pour rencontrer les jeunes hommes.

Second cas de figure : nous disposions de coordonnées qui n'étaient plus valables

Lorsque la famille (proche ou éloignée) occupait encore l'ancien domicile du jeune, nous avons pu, en général obtenir les nouvelles coordonnées du jeune. Le frère d'Angela¹⁴, par exemple, nous a emmené à pied jusqu'à la nouvelle maison de sa sœur.

Mais **localiser le jeune fut parfois une opération particulièrement complexe.** Marin, par exemple, ne possède pas de téléphone. Ses parents ont donc appelé le cousin chez qui il était susceptible de loger, en le priant de transmettre notre numéro de téléphone à Marin. Il fallait encore que celui-ci trouve un téléphone pour nous rappeler. Autre exemple : la mère de Claudia ne disposait pas de l'adresse de sa fille. En revanche, sa voisine, partie pour la journée, possédait cette adresse, écrite sur un morceau de papier. Ce soir-là, la mère, la voisine et sa fille, aucune ne sachant bien lire, nous ont livré, par téléphone, trois lectures différentes de l'adresse de Claudia, situant ainsi la jeune fille dans deux départements différents...

Généralement, la famille s'est montrée particulièrement aimable et accueillante à notre égard. Cependant, quand les jeunes ont été mêlés à des questions de prostitution, les parents étaient souvent sur la défensive : par exemple, le père d'une jeune fille qui s'est prostituée en France et qui est rentrée en Roumanie avec un enfant a accusé, sur un ton menaçant, l'un de nos enquêteurs d'être le géniteur de l'enfant.

Quand le logement était inoccupé ou habité par de nouveaux occupants, nous avons interrogé les voisins pour obtenir les coordonnées du jeune ou de sa famille. A la campagne, il est assez aisé d'obtenir des informations, même si celles-ci ne sont pas toujours précises. Tel voisin nous a, par exemple, appris qu'un jeune était parti à l'étranger avec toute sa famille. En revanche, en ville, dans les grands ensembles d'immeubles, il est plus difficile d'obtenir des renseignements : les voisins se connaissent moins et n'ont, en général, que des idées assez vagues sur les uns et les autres.

Le voisinage était pourtant l'intermédiaire obligé dans certains immeubles délabrés, où ne figurait aucune indication de nom ou de numéro d'appartement, comme dans un « ghetto » de Galati. Certaines zones sont d'ailleurs régies par une organisation propre. A Barlad, c'est le chef du « ghetto » (trois blocs délabrés, exclusivement habités par des Roms), qui, après avoir passé en revue la liste des habitants de sa « circonscription », nous a accompagné jusqu'à l'appartement du jeune, « pour notre sécurité ».

¹⁴ Tous les noms, prénoms, lieux et dates de cet article ont été modifiés, afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées et protéger leur vie privée voire pour certains leur sécurité. Les situations décrites ici sont bien réelles, mais les données permettant d'identifier les jeunes, leur famille ou leur voisinage ont été maquillées dans le but de protéger leur vie privée.

Dans d'autres villages, plus reculés, ce sont les voisins qui nous ont abordés directement. La présence d'une voiture immatriculée dans un autre département inspirait l'intérêt, et il n'était pas toujours facile de se débarrasser des curieux, qu'ils soient bien ou mal intentionnés, d'ailleurs.

Il est aussi arrivé que personne ne puisse nous renseigner. Dans ce cas, nous avons essayé de **prendre contact avec la DGASPC**. La DGASPC de Satu Mare nous a ainsi communiqué les coordonnées d'une jeune fille, pour laquelle nous possédions une adresse erronée. A Bacau, la DGASPC nous a communiqué l'adresse d'un autre jeune. A Galati, une responsable de service de la DGASPC nous a appris que les jeunes que nous recherchions étaient introuvables : l'un était à l'étranger, l'autre était toujours à Galati, mais elle avait déménagé à plusieurs reprises et son adresse actuelle était inconnue des services sociaux. A Braila, la directrice de la DGASPC nous a indiqué qu'aucun jeune n'avait été rapatrié durant les cinq dernières années, alors que la liste de l'ANAEM en faisait figurer un.

Dans le cas où ni la famille, ni les voisins, ni la DGASPC ne pouvaient nous donner d'indication, nous avons été obligés de renoncer à retrouver le jeune.

Troisième cas de figure : nous ne disposons pas d'adresse

Dans certains cas, nous ne disposons pas d'adresse précise, mais seulement de la ville ou du village d'origine du jeune. Quand il s'agissait d'un village, nous avons demandé aux habitants (aux commerçants, en particulier) l'adresse de la famille.

Quand il s'agissait d'une ville, il était bien sûr impossible d'agir de même. A Sighetu-Marmatei, le service de l'état-civil nous a donné l'adresse des jeunes que nous recherchions. Dans d'autres villes (Timisoara, Galati...), il nous a été impossible d'obtenir ces informations.

Les informations données par des tiers

Au cours des recherches effectuées pour retrouver les jeunes, nous avons obtenu de nombreuses informations biographiques dont nous n'avions pas connaissance en France. Toutes les données familiales (décès d'un des parents, divorce...), fournies par une tante ou un voisin, se sont révélées précieuses par la suite, car elles permettaient ultérieurement d'aborder certains sujets sensibles pour les jeunes avec la délicatesse requise.

Quand il semblait impossible de rencontrer directement le jeune, nous avons utilisé des questionnaires adaptés au recueil d'informations auprès de tierces personnes (« questionnaires tiers »). Pour 5 jeunes constituant l'échantillon analysé, ces « questionnaires tiers » ont constitué notre seule source d'informations. Dans d'autres cas, la mise en parallèle des réponses du jeune et de celles de sa mère, par exemple, ont pu révéler des divergences de perception sensibles.

Enfin, des tiers plus éloignés nous ont fourni des informations centrales, bien qu'imprécises : tel jeune est parti en Italie, telle fille s'est mariée et vit dans un village de la région...

Trois exemples de démarches effectuées

Nous reproduisons ici trois récits de démarches effectuées par les enquêteurs, illustrant quelques difficultés auxquelles ils ont pu être confrontés.

Ioana.

« Le samedi 19 avril 2008, à 10h, je me rends au domicile présumé de Ioana. Celle-ci n'y habite plus. Sa tante, qui occupe la maison, m'apprend que Ioana vit avec un certain Vlad, menuisier de profession. Elle ignore le nom de famille de l'homme, ainsi que leur adresse précise. Le couple n'a pas

le téléphone. Selon, la tante, cependant, ils vivraient sur une petite route de montagne, à la sortie d'une ville voisine.

Je me rends sur cette route, interroge près d'une dizaine de personnes. Personne n'a entendu parler du couple. Je retourne chez la tante : elle m'envoie chez la sœur de Ioana, qui travaille au marché du village.

Au marché, la sœur de Ioana me confirme que celle-ci habite bien sur la petite route de montagne, « au-delà du monastère », ajoute-t-elle. De fait, la route s'arrête au monastère. Après une bonne marche à pied, je trouve finalement Ioana dans un petit hameau abandonné, perdu dans la forêt. »

Claudia.

« Je me suis rendu le 9 juillet 2008 au domicile de Claudia, tel qu'il était indiqué sur des documents de la DGASPC. J'y trouve sa mère, qui m'apprend que sa fille s'est mariée et a quitté la région. La mère de Claudia ne connaît pas l'adresse de sa fille. En revanche, la voisine, partie pour la journée, possède l'adresse écrite sur un morceau de papier. Le soir, la mère, et la voisine et sa fille, ne sachant pas bien lire, me donnent, par téléphone, trois lectures différentes de l'adresse de Claudia: selon l'une, la jeune femme habiterait dans le département d'Oradea, selon l'autre, dans le département d'Hunedoara.

Sur Internet, je parviens à croiser les informations et à déterminer l'adresse la plus plausible, à plus de 300 km du domicile parental. Le lendemain, arrivé au village, il n'y a pas de maison à l'adresse indiquée par la famille. J'interroge les gens du village, qui ne savent pas me répondre. Finalement, on m'apprend qu'une femme nommée Claudia habite une maison dans la forêt, à 5 km de là. Il n'y a qu'un sentier pour s'y rendre. Un enfant du village accepte de m'accompagner à pied jusqu'à la maison, dans laquelle je trouve la jeune femme. »

Vasile.

« Le 1^{er} septembre, je me rends au domicile de Vasile. Il habite dans un grand village en bordure de Iasi. La numérotation des maisons ne correspondant à aucune logique, il me faut près de deux heures pour retrouver la maison. Je finis par trouver la maison. Dans un état de délabrement avancé, elle semble inhabitée. Un voisin que j'interroge m'indique cependant que le propriétaire y vient chaque jour.

Alors que je suis en train de rédiger un mot pour Vasile pour le prévenir de mon passage, une femme entre dans la maison. Il s'agit de la compagne du père de Vasile, avec qui elle vit depuis 3 semaines. Elle est ivre. Elle m'explique que Vasile est parti, mais que son père « boit » dans une maison voisine, où elle accepte de m'emmener. Il ne s'y trouve pas. Dans la rue, la femme interroge tous les marginaux du quartier, qui peinent à articuler une réponse claire. Je dis à la femme que je reviendrai à 18h.

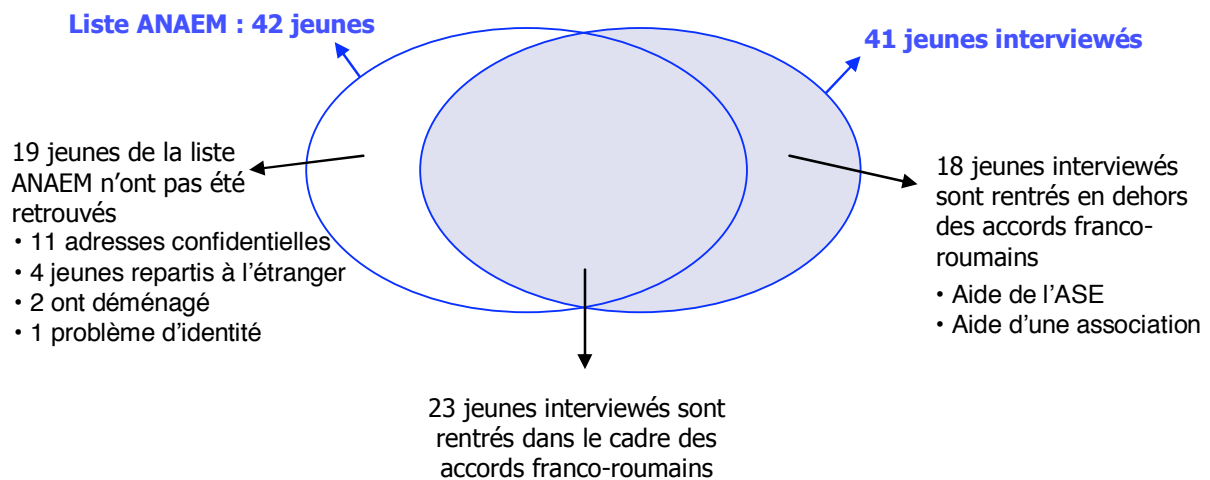
A 18h, je reviens à la maison et rencontre un ami du père de Vasile, qui me dit de revenir dans trente minutes. A 18h30, je fais la connaissance du père et l'interroge dans la cour de sa maison. Il ignore beaucoup de choses sur le passé de son fils, mais répond volontiers à certaines de mes questions. Il est sans nouvelle de son fils depuis dix jours, mais pense qu'il sera peut-être de retour la semaine prochaine.

Dix jours après, je retourne à Iasi, dans l'espoir d'y trouver Vasile. Il est bien à la maison, et répond au questionnaire sur le pas de la porte. »

c) Nombre de jeunes retrouvés

Sur les 42 jeunes figurant sur la liste ANAEM, seulement 23 d'entre eux étaient accompagnés de coordonnées valables. Parmi les 19 autres noms, onze ont été fournis sans adresse pour des raisons de confidentialité, et sept avec des adresses qui ne sont plus valables : quatre jeunes se trouvent à l'étranger, deux ont déménagé, un dernier a usuré une identité.

Nous avons complété cette liste par 18 interviews de jeunes rentrés en Roumanie par d'autres moyens (avec l'aide d'associations ou de l'Aide Sociale à l'Enfance). En définitive, nous avons donc interrogé 41 jeunes.



d) La réalisation des entretiens

A partir du mois de février 2008, nous avons pu commencer les premières interviews (en France notamment, car certains jeunes, après être rentrés en Roumanie, sont revenus en France). Entre le mois de mars et le mois d'août 2008, nous avons envoyé quatre enquêteurs roumanophones en Roumanie (deux Français, deux Roumains), qui se sont parfois déplacés à plusieurs reprises, dans toutes les régions de Roumanie où les jeunes étaient censés se trouver. Un enquêteur est resté plusieurs mois en Roumanie pour faire ses recherches. Nous avons également sollicité le concours d'un sociologue roumain vivant en Roumanie pour réaliser des interviews.

Nous avons réalisé les questionnaires dans des lieux variés, et, à quelques exceptions près, nous avons été bien accueillis par les jeunes.

Les lieux où nous avons réalisé les entretiens

La majorité des questionnaires ont été réalisés à domicile. Cette solution présentait de nombreux avantages. Tout d'abord, elle permettait de garantir la discrétion de notre visite et la confidentialité de la conversation vis-à-vis des voisins. De plus, elle nous donnait l'occasion de considérer *de visu* le cadre de vie du jeune, en général assez précaire et qui pouvait expliquer les motivations migratoires des jeunes. Par ailleurs, dans certains cas, l'interview au domicile permettait de compléter les réponses du jeune par celles de ses parents (en particulier sur la question de l'enquête sociale préliminaire au rattachement dont le jeune n'était pas forcément au courant).

Bien sûr, réaliser l'entretien au domicile présente également des inconvénients. Il est, en général, difficile de s'isoler des autres membres de la famille, qui écoutent alors les réponses du jeune, voire interviennent. En été, nous avons réalisé l'essentiel des entretiens dans la cour, loin des oreilles indiscrettes. En hiver, quand toute la famille se trouvait dans la pièce principale (ou unique) du logement, nous avons posé certaines questions plus délicates en français aux jeunes qui le parlaient bien, de manière à ce que les autres membres de la famille ne puissent interférer. A quelques exceptions près, les jeunes n'ont pas manifesté de gêne particulière à répondre en présence de membres de la famille.

Quand nous pouvions joindre le jeune au téléphone, nous lui avons donné rendez-vous dans un endroit neutre de son choix (café, jardin public ...), qui garantissait la confidentialité des réponses et instaurait plus vite le climat de confiance souhaité. Dans la plupart des cas, les jeunes ont insisté pour payer la note du café, signe de leur satisfaction de notre visite. Dans certains cas,

cette rencontre a été précédée d'une visite au domicile (ce qui permettait de se rendre compte des conditions de vie réelles du jeune).

Au moins **deux des mineurs rapatriés** dans les dernières années en Roumanie se trouvent actuellement **en prison**. C'est ce que nous ont appris leur famille quand nous nous sommes rendus à leur domicile. Dans les deux cas, l'Administration Nationale des Pénitenciers nous a accordé l'autorisation de réaliser un entretien avec les jeunes dans la prison. Au pénitencier de Botosani, la responsable du service social a laissé son bureau à notre disposition. C'est donc en tête-à-tête que nous avons pu discuter avec le jeune. Celui-ci, qui n'avait reçu aucune visite en trois ans de prison, a répondu très volontiers au questionnaire.

Dans le pénitencier pour mineurs de Tichilesti, c'est le porte-parole de l'institution qui nous a accueilli dans son bureau. Le jeune étant mineur, nous avons recueilli le consentement de sa mère et le porte-parole a demandé à assister à l'entretien. Cependant, le jeune n'a pas semblé gêné par cette présence, et a raconté facilement son histoire.

Pour les jeunes qui se trouvent actuellement à l'étranger (Italie, Espagne et Portugal en particulier), nous avons aussi réalisé des entretiens par téléphone. Certains ont répondu facilement, d'autres avec plus de méfiance.

La réaction des jeunes

Les réactions étaient assez diverses en fonction du parcours de chaque jeune. Au sein des trois catégories de jeunes que nous avons distinguées dans notre typologie (voir plus bas dans cet article), les différences de caractère ont apporté des nuances importantes dans les réactions.

En général, **les jeunes femmes qui ont été mêlées à des situations de prostitution nous ont reçus de manière aimable mais distante**. Certaines ont refusé de répondre au questionnaire. Pour beaucoup, cette histoire relevait d'un passé révolu, dont elles n'avaient aucune envie de se souvenir. Les membres de leur famille présents semblaient particulièrement défiants à notre égard. Cependant, même si les jeunes femmes n'ont pas toujours souhaité répondre à toutes les questions, nous avons pu réaliser, dans la plupart des cas, des interviews satisfaisantes.

A quelques rares exceptions, tous les autres jeunes interrogés nous ont reçus de manière tout à fait sympathique. Ceux dont le retour a « réussi », c'est-à-dire qui se sont réintégrés dans la société à leur retour, ont raconté volontiers leur périple en France. Pour eux, il s'agit d'une histoire passée, dont ils parlent sans gêne. Beaucoup ont été contents de reparler un peu en français avec nous.

Les jeunes de cette dernière catégorie nous ont également très bien reçus. En général, il s'agissait de jeunes demandeurs de conseils et de suivi. Souvent isolés (beaucoup nous ont dit ne pas avoir d'amis et avoir des relations difficiles avec leur famille), ces jeunes nous ont reçu avec un plaisir manifeste. La difficulté consistait plutôt pour nous à bien circonscrire le but de notre visite, car **nous n'étions pas en mesure de répondre aux besoins de conseil et d'assistance qu'ont exprimés ces jeunes**. Il nous a fallu nous cantonner à notre mission d'enquête. Cette position, essentielle pour garantir un travail scientifique, n'a pas toujours été facile à assumer pour les enquêteurs lorsqu'ils étaient confrontés à la détresse de certains jeunes.

e) Bilan des entretiens réalisés

Nous avons finalement pu obtenir des interviews pour 41 jeunes, 23 qui sont rentrés dans le cadre du protocole franco-roumain et 18 qui sont rentrés d'une autre manière. 37 interviews ont été réalisées directement après du jeune, mais, dans 5 cas, c'est un proche (parent) qui a été interrogé.

Le fait que nous n'ayons pas pu retrouver tous les jeunes témoigne de la difficulté de réaliser un suivi, alors même que nous avons, en règle générale, de très bonnes relations avec les jeunes et leur famille et que nous avons été, tout au long de l'enquête, en relation avec les institutions françaises et roumaines de protection de l'enfance, à la fois au niveau local et au niveau national.

Notons enfin que 35 interviews ont été réalisées en Roumanie et 6 l'ont été en France.

Deux types d'analyses ont été mises en place : une **analyse quantitative** reposant sur l'exploitation d'un questionnaire dit « fermé » d'environ une demi-heure ; et une **analyse qualitative** des trajectoires individuelles, reconstituées à partir des informations que les jeunes nous ont données et qui nous ont permis de retracer des « **histoires de vie** », telles que les enfants les ont vécues.

5. Analyse quantitative

a) L'échantillon interrogé : autant de filles que de garçons rapatriés via l'ANAEM

L'échantillon est constitué de 26 garçons et de 15 filles. Parmi les « retours ANAEM » 15, figurent 11 filles et 12 garçons. La parité entre la proportion de filles et de garçons ne correspond pas à celle du public généralement rencontré par les associations spécialisées dans le repérage et l'accompagnement des mineurs étrangers en danger isolés ou mal accompagnés. Par exemple, le rapport d'activité de l'association Hors La Rue pour 2007 indique que, sur les 164 nouveaux jeunes rencontrés par l'association en 2007, on comptait seulement 35% de filles. Plusieurs des filles rencontrées lors de l'enquête étaient en situation de prostitution lorsqu'elles étaient en France. C'est d'ailleurs ce qui a motivé leur demande de rapatriement.

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|----------|---------------|----------------|----------|
| Garçon | 12 | 14 | 26 |
| Fille | 11 | 4 | 15 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Les chiffres en bleus et gras indiquent des différences significatives entre les retours ANAEM et les autres types de retour.

Dans la suite de ce texte, et sans précision contraire, le premier chiffre entre parenthèse concerne les retours ANAEM et le second porte sur les autres types de retour ; les chiffres en bleu et gras mettent l'accent sur les différences significatives entre les retours ANAEM et les autres types de retour.

b) Les raisons de la migration en France

Les principales raisons de la migration en France des jeunes rencontrés pour cette enquête sont d'ordre économique : « faire de l'argent », trouver du travail, envoyer de l'argent en Roumanie pour aider la famille. L'impression d'une absence d'avenir en Roumanie est également très prégnante.

En 2005, nous avons réalisé une étude sur le parcours des jeunes rencontrés par l'association Hors La Rue et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, afin de savoir ce que devenaient ces jeunes pendant et après leur prise en charge¹⁵. Les principales raisons de la migration n'étaient pas tout à fait les mêmes que celles que l'on retrouve ici. En particulier, les problèmes familiaux semblaient plus prégnants (42 sur 100 jeunes évoquaient des situations familiales douloureuses¹⁷, contre seulement 8 cas sur 41 ici). Ces différences de profil semblent indiquer que les jeunes rapatriés se trouvaient dans une situation familiale un peu moins précaire que les jeunes qui ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cela ne signifie pas que le rapatriement se déroulera dans de bonnes conditions et que le retour sera bien vécu par le jeune et sa famille — les autres résultats de l'enquête le montrent —, mais il convient de noter que le profil des jeunes rapatriés et interrogés en 2008 n'est pas tout à fait le même que celui des jeunes pris en charge et interrogés en 2005.

Indiquons également que, sur les 41 jeunes retrouvés en Roumanie, 10 sont orphelins de père ou de mère (6 ; 4). Cette proportion est particulièrement élevée

¹⁵ Dans la suite de cet article, les « retours ANAEM » désignent les rapatriements de jeunes roumains dans leur pays dans le cadre des accords franco-roumains, avec l'appui logistique de l'ANAEM (l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations).

¹⁶ Les principaux résultats de l'étude ont été publiés en 2008 dans la revue *E-Migrinter*, dans le numéro spécial consacré à la migration des mineurs non accompagnés en Europe, coordonné par Daniel Senovilla Hernandez : Régis Bigot, « Parcours et prise en charge de mineurs isolés roumains par l'Aide Sociale à l'enfance de Paris », http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_121.pdf. Les résultats détaillés de l'étude sont présentés sur le site Internet de l'association Hors La Rue : http://www.horslarue.org/files/file_1169821661.pdf

¹⁷ Divorce des parents, parents violents ou alcooliques, décès dans la famille, abandon du domicile familial, enfant envoyé à des oncles et tantes peu préoccupés par l'enfant qui leur a été confié, etc.

En revanche, au moins 5 jeunes déclarent avoir été victimes d'enlèvement par des réseaux mafieux. Ces chiffres semblent importants au regard de la proportion habituelle de jeunes rencontrés par les associations de terrain en Ile-de-France victimes de ce type d'exploitation. Mais on ne peut tirer de conclusions définitives à ce sujet. L'exploitation des jeunes par les réseaux mafieux, la traite des êtres humains, les cas de prostitutions encadrés par des adultes, sont des problématiques dramatiques qui existent bel et bien, mais qui sont extrêmement complexes à démêler et sur lesquelles il est difficile d'obtenir des informations de la part des jeunes. Difficile également de se faire une idée précise du nombre de jeunes en situation de prostitution. Ces phénomènes sont très fluctuants au cours du temps, pas toujours visibles ni repérables par les éducateurs en maraude. Ainsi, alors que les cas de prostitution semblaient moins fréquents ces dernières années, plusieurs associations ont noté à la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009 une très nette recrudescence de la prostitution de mineurs roumains, dans des lieux différents de ceux repérés auparavant (aux abords d'une grande gare parisienne, alors que les lieux connus se situaient à la périphérie de Paris).

Les raisons pour lesquelles le jeune est venu en France

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|--|---------------|----------------|----------|
| Pour gagner de l'argent, trouver du travail | 17 | 13 | 30 |
| Pour découvrir la France | 12 | 13 | 25 |
| Pour aider sa famille | 14 | 10 | 24 |
| Parce qu'il n'y avait pas d'avenir en Roumanie | 12 | 11 | 23 |
| Pour s'installer en France | 9 | 8 | 17 |
| Pour retrouver de la famille en France | 8 | 7 | 15 |
| Problèmes familiaux en Roumanie | 5 | 3 | 8 |
| Enlèvement (par des réseaux mafieux) | 3 | 2 | 5 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

c) L'absence de prise en charge scolaire en France

Lorsqu'ils étaient en France — avant leur retour en Roumanie — 34 enfants étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : on en dénombre 22 parmi les retours ANAEM, 12 parmi les autres retours. De ce point de vue, l'échantillon de jeunes rentrés en Roumanie n'est pas très différent de celui des jeunes suivis en 2005 et pris en charge en France. L'étude de 2005 révélait que la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance avait permis à 85% des jeunes suivis depuis plus d'un an de valider une année scolaire ou d'obtenir un diplôme (la plupart du temps des formations professionnelles de type CAP ou BEP dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, voire l'hôtellerie et la restauration, le secrétariat, la comptabilité, ou les carrières sanitaires et sociales). A l'issue de leur formation, beaucoup avaient trouvé un emploi officiel et rémunéré, les secteurs professionnels dans lesquels ils avaient investi étant souvent des métiers sous tension, pour lesquels les employeurs ont des difficultés à trouver de la main-d'œuvre¹⁸.

Dans l'enquête 2008 sur les retours en Roumanie, seuls 11 enfants interrogés sont allés à l'école en France (6 ; 5). Un quart seulement des jeunes ont suivi une scolarité, alors que, dans l'enquête de 2005, 90% des jeunes de l'échantillon étaient en formation au moment de l'enquête. On perçoit ici clairement la différence de profil entre les jeunes pris en charge et les jeunes rapatriés : très peu d'effort en vue d'une insertion scolaire a été mis en œuvre pour les jeunes rapatriés. Sans dénoncer un manque d'investissement de la part des institutions ayant la charge de ces jeunes, on peut se demander dans quelle mesure l'absence de projet scolaire est liée à la décision de rapatriement en Roumanie. S'agissait-il de jeunes pour lesquels on ne trouvait aucune solution éducative ? Les jeunes eux-mêmes refusaient-ils de s'investir dans une trajectoire scolaire professionnalisante ? La décision de rapatriement a-t-elle été prise très rapidement, justifiant qu'aucune mesure d'orientation scolaire n'ait été prise ?

¹⁸ « Besoins en Main-d'Oeuvre 2008 : la progression des intentions d'embauche s'accompagne d'un net renforcement des difficultés de recrutement », *Point' statis*, n°31, avril 2008, UNEDIC, <http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/pstatis31.pdf>

Une chose est sûre, les jeunes rapatriés en Roumanie n'ont pas suivi de formation véritablement diplômante. Tout au plus ont-ils assisté à quelques cours de mise à niveau en Français.

d) Le réseau relationnel en France

Sur les 41 jeunes interrogés, 30 jeunes déclarent qu'ils étaient en France sans leurs parents (18 ; 12). Mais 30 avaient des contacts téléphoniques avec de la famille en Roumanie lorsqu'ils étaient en France, leurs parents et les frères et sœurs principalement (17 ; 13).

Ces chiffres sont cohérents avec ceux enregistrés lors de l'enquête de 2005 : la plupart des jeunes se trouvent sur le territoire sans référents parentaux. Parfois arrivés en France avec un des deux parents, parfois seuls, ils retrouvent sur place des connaissances plus ou moins éloignées, de la famille éventuellement, parfois l'un des deux parents.

Quelle que soit la configuration, il est rare que le jeune soit complètement « coupé » de sa famille. Il reste au minimum en contact téléphonique, plus ou moins régulièrement. Chez les jeunes interrogés en 2005 et qui aspiraient, pour la plupart, à rester en France pour y « faire leur vie », les liens avec la famille en Roumanie étaient rarement rompus. Beaucoup, au contraire, prenaient régulièrement des nouvelles de leurs proches (famille et amis). Les allers et retours entre la France et la Roumanie n'étaient pas exceptionnels.

e) L'ambivalence des jeunes vis-à-vis de la décision du retour en Roumanie

La première chose à noter est qu'une majorité de jeunes (30 jeunes sur 41) ont déclaré qu'ils se sentaient « très bien » ou « assez bien » en France (15 ; 15).

On relève finalement une **ambivalence** certaine vis-à-vis du retour en Roumanie. Lorsqu'on leur pose directement la question, **33 étaient d'accord pour rentrer en Roumanie** (20 ; 13). Et 29 étaient contents à l'idée de rentrer en Roumanie (17 ; 12). Pourtant, une majorité, 24 sur 41, **avaient également envie de rester en France** (10 ; 14).

Au-delà de cette ambivalence du jeune lui-même, la pression a parfois été extérieure : 8 jeunes nous ont dit qu'ils ont eu l'impression qu'on les obligeait à rentrer en Roumanie (1 ; 7).

Il reste que, dans 34 cas sur 41, le jeune déclare que c'est lui-même qui a pris la décision de rentrer en Roumanie. Les parents ont pu jouer un rôle, de même d'autres membres de la famille ou le juge pour enfant, voire l'aide sociale à l'enfance, mais dans une moindre mesure semble-t-il.

Qui a pris la décision du retour en Roumanie ?

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|--------------------------------|---------------|----------------|----------|
| Le jeune lui-même | 20 | 14 | 34 |
| Les parents | 5 | 6 | 11 |
| Le juge pour enfant | 3 | 2 | 5 |
| D'autres membres de la famille | 2 | 2 | 4 |
| L'aide sociale à l'enfance | 3 | 2 | 5 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Avant de rentrer en Roumanie, 33 ont pu parler de leur retour avec leur famille (19 ; 14) et 9 en ont parlé avec leurs amis (3 ; 6). 29 jeunes avaient l'accord de leurs parents pour rentrer (18 ; 11). La réaction a plutôt été positive globalement : 29 jeunes déclarent que leurs parents étaient contents qu'ils rentrent en Roumanie (18 ; 11).

Le retour a donc pu, dans une certaine mesure, être préparé par le jeune lui-même. Nous verrons par la suite que le retour ne s'est pas forcément aussi bien passé que le jeune l'avait anticipé. Mais le départ ne semble pas précipité au point de n'avoir pu prévenir personne. On notera tout de même que sur les 41 jeunes interrogés, 4 n'avaient pas l'accord des parents pour leur retour au pays (1 ; 3).

f) La procédure de retour

Dans le cadre des accords franco-roumains, les jeunes qui devaient être rapatriés par l'ANAEM devaient systématiquement voir un juge des enfants, afin que celui-ci évalue la pertinence du retour, eu égard à l'intérêt de l'enfant. Si 19 jeunes déclarent avoir vu un juge avant leur retour en Roumanie (14 ; 5), 15 disent que ce ne fut pas le cas (3 ; 12) et 7 ne se souviennent pas (6 ; 1). **Parmi les jeunes dont le retour a été organisé par l'ANAEM, on peut s'étonner du fait que seuls 14 d'entre eux (sur les 23 rencontrés) se souviennent avoir vu un juge.** Certains sont-ils rentrés sans que cette étape fondamentale soit validée ? La rencontre a-t-elle été tellement anodine qu'ils ne s'en souviennent même pas ? Lorsque nous avons évoqué ce point avec la personne responsable, à l'ANAEM, du rapatriement des jeunes, celle-ci nous a dit qu'il était possible que le juge ne soit pas intervenu, dans de rares cas cependant à sa connaissance

Autre point d'interrogation : **seuls 16 jeunes sur 41 ont déclaré qu'une enquête sociale a été réalisée auprès de leur famille avant qu'ils ne rentrent chez eux (13 ; 3) ; 17 disent qu'aucune enquête a été réalisée (6 ; 11) ; 7 disent qu'ils ne savent pas (4 ; 3).** Là encore, l'enquête sociale au pays était un préalable au rapatriement des jeunes par l'ANAEM dans leur famille, afin de vérifier que le retour se passerait dans de bonnes conditions pour la sécurité et l'accueil de l'enfant. Force est de constater que cette enquête n'a pas toujours été réalisée, ce qui veut donc dire que des enfants ont été renvoyés dans des familles qu'ils ont volontairement quittée quelques mois auparavant, et cela sans qu'aucune autorité n'ait rencontré une seule fois ces familles. Un jeune nous a même confié que l'enquête sociale avait eu lieu *après* son retour.

Par ailleurs, sur les 16 jeunes pour lesquels une enquête a été réalisée, seuls 4 ont été informés des résultats de cette enquête (2 ; 2). Corrélativement, **seuls 8 jeunes rapatriés par l'ANAEM savent que leur retour doit être suivi et évalué. Aucun d'entre eux ne peut citer le nom la personne qui doit faire le suivi personnalisé.** Le seul jeune qui connaît son éducateur référent est un jeune qui n'est pas rentré via l'ANAEM : il est suivi par une assistante sociale du département roumain pour la protection de l'enfance (DPC) de Satu Mare.

L'impression qui se dégage de ces résultats, confirmée par les entretiens approfondis auprès des jeunes eux-mêmes, est que ces enquêtes sociales ont été menées assez rapidement, pour ne pas dire à la va-vite quand elles ont eu lieu.

Concrètement, 23 jeunes ont été accompagnés lors de leur retour en Roumanie (18 ; 5), par des personnes très diverses : personnel de l'ANAEM, policier, famille, éducateurs, associatifs, français ou roumains. Mais 17 n'ont pas été accompagnés (4 ; 13). Là encore, un chiffre étonne : **4 jeunes rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains nous ont déclaré n'avoir pas été accompagnés.** L'ANAEM nous certifie que tous les jeunes ont été accompagnés, au moins en avion jusqu'à Bucarest, puis jusqu'aux autorités roumaines de protection de l'enfance. Ensuite, l'ANAEM passait le relais aux parents ou à la protection de l'enfance. Les entretiens conduits auprès des jeunes révèlent en fait que certains jeunes n'ont pas été accompagnés directement jusque chez eux. On leur a parfois donné un ticket de train ou de bus en les laissant se débrouiller. D'où l'impression, pour certains de n'avoir pas été accompagnés.

Dans le détail, sur les 23 accompagnements, 7 jeunes déclarent avoir été ramenés jusque chez eux (4 ; 3), 3 disent être rentrés par leurs propres moyens (1 ; 2) et 10 précisent que c'est leur famille qui est venue les chercher (8 ; 2). 14 sont passés par un centre de transit (13 ; 1). 14 ont mis trois jours ou plus pour rentrer chez eux (11 ; 3) ; les autres ont mis moins de deux jours (11 ; 14). Les retours qui ont été organisés dans le cadre des accords franco-roumains ont donc pris un peu plus de temps que les autres retours. C'est assez compréhensible, les jeunes qui sont rentrés par leurs propres moyens n'avaient pas à remplir de formalités administratives particulières. A l'inverse, les jeunes accompagnés par un représentant de l'ANAEM ont ensuite été confiés aux personnels de la protection de l'enfance roumaine avant de rentrer chez eux.

g) L'accueil en Roumanie

Sur les 41 jeunes interrogés, 33 disent que leur famille savait qu'ils allaient rentrer en Roumanie (20 ; 13). **Six nous indiquent au contraire que leur famille n'était pas au courant de ce retour (2 ; 4).** Globalement, les familles des jeunes rentrés avec le concours de l'ANAEM étaient plus souvent averties que les autres.

L'accueil des jeunes dans leur famille a été plutôt bon dans la plupart des cas. Les parents, frère, et sœurs, cousins ou amis étaient contents de voir revenir le jeune chez lui. Réciproquement, l'enfant était heureux de retrouver ses amis, ses parents, frères et sœurs.

Les personnes suivantes étaient-elles contentes de te revoir ?

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|----------------------|---------------|----------------|----------|
| Ta mère | 20 | 11 | 31 |
| Tes amis | 19 | 11 | 30 |
| Tes frères et sœurs | 19 | 9 | 28 |
| Tes cousins | 16 | 11 | 27 |
| Ton père | 15 | 10 | 25 |
| Tes oncles et tantes | 16 | 8 | 24 |
| Tes grands-parents | 13 | 9 | 22 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Et toi, étais-tu content de revoir les personnes suivantes ?

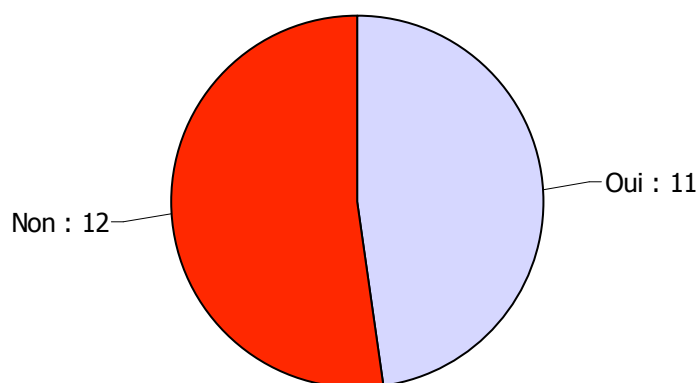
| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|----------------------|---------------|----------------|----------|
| Tes amis | 19 | 12 | 31 |
| Ta mère | 19 | 9 | 28 |
| Tes frères et sœurs | 18 | 9 | 27 |
| Tes cousins | 15 | 12 | 27 |
| Ton père | 15 | 9 | 24 |
| Tes grands-parents | 13 | 10 | 23 |
| Tes oncles et tantes | 14 | 9 | 23 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

h) Plus d'un jeune sur deux n'a bénéficié d'aucun suivi depuis son retour

Nous disions plus haut que les enquêtes sociales ont été réalisées un peu rapidement avant que le jeune ne rentre chez lui. **L'autre faiblesse majeure de ces rapatriements est l'absence de suivi.** En effet, depuis leur retour en Roumanie, **seuls 11 jeunes ont rencontré un assistant social, un éducateur ou une autre personne chargée de faire une évaluation et un suivi du retour.** 5 d'entre eux n'ont vu cette personne qu'une seule fois et les réponses sont très évasives lorsqu'il s'agit de savoir quand est programmée la prochaine visite. Or, certains jeunes sont rentrés depuis plus de quatre ans.

Les jeunes rapatriés ont-ils été suivis à leur retour en Roumanie ?



*Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008
Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 12 n'ont bénéficié d'aucun suivi depuis leur retour en Roumanie.*

Le suivi et l'accompagnement de ces jeunes à leur retour en Roumanie étaient pourtant inscrits noir sur blanc dans les accords franco-roumains. Les entretiens approfondis menés directement auprès des jeunes ont révélé d'ailleurs, chez nombre d'entre eux, une **grande déception** de ce point de vue. Ils pensaient qu'en rentrant chez eux, des solutions et projets d'insertion leur seraient proposés : formation, stages ou emploi. L'ironie de l'histoire est que, à de nombreuses reprises, lorsque notre enquêteur est venu les interroger, les jeunes ont pensé que celui-ci venait pour leur proposer des solutions.

i) La situation des jeunes retrouvés pour l'enquête

Sur les 41 jeunes retrouvés pour cette enquête, 31 ont été interviewés en Roumanie (chez leurs parents, chez d'autres membres de leur famille ou en couple), 2 étaient en prison en Roumanie, **6 étaient en France et 2 étaient ailleurs en Europe** (cf. l'analyse des entretiens approfondis détaille quelques situations). Au moins quatre autres jeunes rapatriés en Roumanie par l'ANAEM étaient installés durablement à l'étranger lors de notre enquête.

A vrai dire, **rien ne garantit que les jeunes qui se trouvaient en Roumanie au moment de l'enquête se trouvent toujours là-bas aujourd'hui.** Comme nous le verrons ensuite, beaucoup de jeunes, y compris ceux qui sont rentrés dans le cadre des accords franco-roumains, ont explicitement manifesté le souhait de repartir en Europe, en France ou ailleurs. Certains étaient déjà repartis, nos enquêteurs sur place n'ont pas retrouvé tous les jeunes. Les familles, voisins ou proches rencontrés sur place nous ayant appris qu'ils n'étaient plus là depuis longtemps, ou qu'ils avaient déjà fait plusieurs allers et retours entre la Roumanie et la France, l'Espagne ou l'Italie.

Où le jeune se trouve-t-il aujourd'hui ?

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|--|---------------|----------------|----------|
| En Roumanie, chez ses parents | 10 | 7 | 17 |
| En Roumanie, en famille, mais sans ses parents | 5 | 3 | 8 |
| En Roumanie, avec son conjoint | 1 | 2 | 3 |
| En Roumanie, en prison | 2 | 0 | 2 |
| En Roumanie (autre situation) | 1 | 1 | 3 |
| En France | 2 | 4 | 6 |
| En Europe, mais pas en France | 2 | 1 | 2 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Beaucoup d'enfants qui sont rentrés en Roumanie vivent aujourd'hui dans des logements de petite taille et au confort limité : en moyenne, sur l'ensemble des jeunes interrogés sur place, **près de six personnes d'une même famille vivent dans un logement de 52 mètres carrés comportant moins de trois pièces ; les enfants partagent leur chambre avec en moyenne deux autres personnes.**

Taille du logement dans lequel les jeunes vivent aujourd'hui en Roumanie

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|---|---------------|----------------|----------|
| Surface du logement en moyenne (en mètres carrés) | 49,8 | 55 | 52,4 |
| Nombre de pièces du logement | 2,7 | 2,5 | 2,6 |
| Nombre de personnes vivant dans le logement | 6,6 | 4,9 | 5,8 |
| Nombre de personnes avec lequel l'enfant partage sa chambre | 1,7 | 2,3 | 2 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Champ : calculs portant sur les 31 jeunes qui vivent aujourd'hui en Roumanie mais qui ne sont pas en prison

Dans plus d'un cas sur deux, **les enfants qui sont rentrés en Roumanie vivent aujourd'hui dans des logements dans lesquels il n'y a ni eau courante, ni eau chaude, ni WC ni salle de bain ni salle d'eau.**

Conditions du logement dans lequel vivent les jeunes en Roumanie

| | | | |
|---|----|----|----|
| Pas d'eau courante | 9 | 5 | 14 |
| Pas d'eau chaude | 12 | 5 | 17 |
| Pas de douche ni de baignoire | 11 | 5 | 16 |
| Pas d'électricité | 1 | 0 | 1 |
| Pas de WC à l'intérieur du logement | 12 | 4 | 16 |
| Pas de salle d'eau ou de salle de bain dans le logement | 11 | 5 | 16 |
| Ensemble | 17 | 12 | 29 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

Champ : calculs portant sur les 31 jeunes qui vivent aujourd'hui en Roumanie mais qui ne sont pas en prison

Malgré des conditions de logement difficiles parmi les 29 jeunes qui vivent actuellement en Roumanie, 22 enfants déclarent être contents du logement dans lequel ils vivent (13 ; 9) et 18 ont même envie d'y rester (11 ; 7). Cependant, 6 ne sont pas satisfaits (3 ; 3) et 8 ont envie de partir (3 ; 5).

Personnes avec lesquelles le jeune vivait avant de partir en France

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|------------------|---------------|----------------|----------|
| Mère | 18 | 14 | 32 |
| Frères et sœurs | 18 | 14 | 32 |
| Père | 16 | 13 | 29 |
| Grands-parents | 4 | 4 | 8 |
| Oncles et tantes | 2 | 3 | 5 |
| Cousins | 3 | 2 | 5 |
| Autre | 5 | 4 | 9 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

j) Les perspectives pour la plupart de ces jeunes : repartir

L'enquête comportait un certain nombre de questions permettant de recueillir le sentiment des jeunes sur leur trajectoire et sur la manière dont ils envisagent l'avenir. Les réponses qu'ils ont apportées sont riches d'enseignement.

Premier point plutôt positif : **19 jeunes ont l'impression que les relations avec leur famille se sont plutôt améliorées** entre le moment où ils sont partis en France et le moment où ils sont revenus en Roumanie (10 ; 9), seuls 7 ont le sentiment qu'elles se sont dégradées (3 ; 4) et 12 estiment qu'elles sont les mêmes qu'avant (5 ; 7).

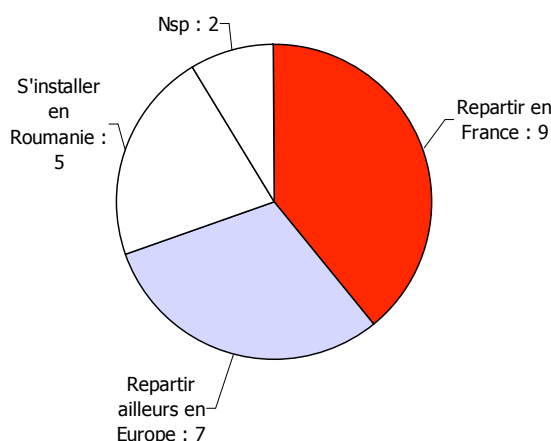
Deuxième élément de satisfaction : sur, les 41 jeunes interrogés, 27 ne regrettent pas d'avoir quitté la France (14 ; 13) et une majorité **24 sont heureux d'être revenus en Roumanie** (13 ; 11). Mais cela ne veut pas dire qu'ils comptent y rester.

Les résultats qui suivent sont plus inquiétants : 25 jeunes s'estiment aujourd'hui bien entourés par leurs amis (13 ; 12), ce qui est assez normal pour des jeunes adolescents. Le plus préoccupant est plutôt que **12 jeunes se sentent isolés amicalement** (7 ; 5). **Ces chiffres traduisent mal le désarroi exprimé par certains, et qui transparaît dans plusieurs entretiens approfondis.**

De plus, **26 déclarent que les amis qu'ils ont rencontrés en France leur manquent** (12 ; 14) ; 22 disent même qu'ils leur manquent « beaucoup ».

Il est surtout saisissant de constater que **les jeunes qui voient leur avenir en Roumanie sont moins nombreux que ceux qui se voient vivre ailleurs : 19 souhaitent repartir vivre en France** (9 ; 10) ; **10 envisagent de repartir dans un autre pays** (7 ; 3) ; **seuls 6 déclarent vouloir rester en Roumanie** (5 ; 1)

Dans quel pays les mineurs rapatriés voient-ils leur avenir ?



Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008
Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 9 jeunes déclarent vouloir repartir prochainement en France, 7 disent vouloir repartir ailleurs en Europe ; seuls 5 disent vouloir rester et s'installer en Roumanie.

15 d'entre eux envisagent même de repartir dans moins de trois mois (7 ; 8). D'ailleurs, **13 ont déjà fait au moins un aller et retour à l'étranger depuis leur retour en Roumanie** (8 ; 5). 22 ont des contacts dans le pays vers lequel ils souhaitent migrer à nouveau (10 ; 12), des amis ou de la famille.

Aujourd'hui, **si 26 jeunes se disent heureux dans leur vie** (16 ; 10), **15 déclarent que ce n'est pas le cas** (7 ; 8). 12 sont ainsi moins heureux que lorsqu'ils vivaient en France (5 ; 7) et moins heureux qu'avant qu'ils ne partent pour la première fois en France (4 ; 8).

Aujourd'hui, sur les 31 jeunes qui vivent en Roumanie, 20 ont obtenu un diplôme ou validé une année scolaire depuis leur retour (10 ; 10). Mais aujourd'hui, **seuls 7 sont en formation** (3 ; 4) et **8 seulement travaillent** (4 ; 4), **au noir le plus souvent et pour un salaire jugé insuffisant**.

Quelques jeunes se déclarent aujourd'hui en mauvaise santé, certains faisant état de troubles tels que des maux de tête, stress, nervosité, anxiété, dépression¹⁹.

Nombre de jeune ayant souffert, au cours des quatre dernières semaines, de...

| | Retours ANAEM | Autres retours | Ensemble |
|------------------------|---------------|----------------|----------|
| Nervosité | 6 | 9 | 15 |
| Stress | 7 | 8 | 15 |
| Maux de tête, migraine | 6 | 4 | 10 |
| Mal de dos | 3 | 5 | 8 |
| Insomnies | 1 | 3 | 4 |
| Anxiété | 3 | 2 | 5 |
| Etat dépressif | 3 | 0 | 3 |
| Ensemble | 23 | 18 | 41 |

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008

¹⁹ Pour une analyse plus approfondie de la détresse psychique des mineurs isolés, voir Caroline THIBAudeau, « Mineurs étrangers isolés : expérience brutale de la séparation », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 64, 2006, p 97-103.

6. Analyse qualitative

L'analyse des histoires individuelles de ces mineurs rentrés au pays révèle **la grande diversité de leur parcours**. Nous avons cependant choisi de les regrouper en trois catégories, pour en donner une meilleure lisibilité.

Dans un premier temps, il nous a paru intéressant de réunir **les mineurs victimes de la traite ou de toute forme d'exploitation**. Les abus dont ils ont été victimes révèlent souvent la fragilité de leur milieu d'origine et rendent nécessaire un accompagnement spécifique, qui assure leur sécurité et leur garantisse un avenir.

Dans un second temps, nous avons rassemblé **les mineurs qui, ayant quitté la Roumanie à cause d'une situation donnée (problème familial, économique, personnel, désir de voir du pays...) ont vu, par ou durant leur migration, leur problème résolu ou leur désir réalisé**. Rentrés au pays, ils ne rencontrent donc pas *a priori* d'obstacle majeur pour retrouver une place dans la société. Leur réinsertion sociale peut passer par la reprise d'une formation, l'obtention d'un travail, ou encore, en particulier pour les jeunes femmes dans le monde rural, par une vie de mère au foyer.

Enfin, **certains mineurs ayant quitté la Roumanie à cause d'une situation donnée, retrouvent, à leur retour, une situation identique, voire plus problématique encore**. Ils peuvent alors y apporter la même réponse, la migration vers l'Europe de l'ouest, ou des réponses différentes : la délinquance, l'oisiveté, souvent le désespoir.

a) Les mineurs victimes d'exploitation

Quatorze mineurs, onze jeunes filles et trois garçons, ont été victimes d'exploitation : ils ont été forcés à se prostituer, à mendier ou à voler. Nous n'avons pas toujours pu recueillir autant de renseignements que nous aurions souhaités, les jeunes ayant souvent des réticences, lors des entretiens, à évoquer leur passé.

Des conditions souvent précaires en Roumanie

Force est de remarquer que les situations d'origine des jeunes sont assez variées. Cependant, tous, à une exception près, sont **originaires de la campagne**²⁰. Certains appartiennent aux couches sociales modestes, mais la plupart proviennent de **familles très défavorisées** : les parents n'ont pas toujours d'activités professionnelles, ni de revenu. Plusieurs sont originaires de familles roms, le plus souvent marginalisées et en situation de grande précarité.

Les familles des jeunes sont, de manière générale, bien structurées. Certains évoquent, cependant, de mauvaises relations avec leurs parents, voire des problèmes de violence familiale dans le cas de Flavia. Viorica, de son côté, a quitté la Roumanie sans en avertir ses parents. Une exception notable : Alina est orpheline de père et mère et a grandi en orphelinat, avant d'être recueillie, vers l'âge de onze ans, par une tante éloignée.

Au niveau scolaire, il est important de distinguer les jeunes d'origine roumaine, qui ont suivi la scolarité obligatoire²¹, **des jeunes d'origine rom, qui n'ont pas fréquenté l'école au delà des classes primaires** : Florica a un niveau CP²², tandis que les autres sont allés à l'école jusqu'en CM1 ou CM2²³. Combinée à une grande précarité matérielle, cette déscolarisation précoce forme un terreau propice aux migrations « économiques », où les jeunes sont d'autant plus vulnérables qu'ils sont moins instruits.

²⁰ Villages et bourgs (« sate » et « comune »).

²¹ La scolarité obligatoire en Roumanie est récemment passée de huit classes (niveau 3^{ème} en France) à dix classes (niveau 2^{nde} ou 1^{ère} en France).

²² Classe I en Roumanie.

²³ Classe IV ou V en Roumanie.

Des départs précipités par de fausses promesses

Parmi les raisons qui poussent ces jeunes à quitter leur pays, c'est **le désir de « faire de l'argent »**²⁴ qui prime, souvent accompagné de la volonté d'aider les familles restées en Roumanie.

Cependant, **beaucoup de jeunes considèrent également qu'il n'y a pas d'avenir pour eux en Roumanie**. Cette raison qu'ils avancent est plus qu'un lieu commun ou qu'un constat amer devant la différence de salaires qui existe entre la Roumanie et l'Ouest de l'Europe. De fait, les jeunes filles qui n'ont pas terminé la scolarité obligatoire ne réussissent qu'à grand-peine à trouver du travail. D'autre part, celles qui ont une formation généraliste ou professionnelle doivent le plus souvent partir en ville pour trouver un emploi ; or, leur salaire ne couvre pas toujours les dépenses de transport, et ne leur permet pas souvent de payer un loyer en ville.

Dans de rares cas, le départ correspond à un véritable projet : Alina décide de partir gagner de l'argent, d'un commun accord avec son compagnon resté en Roumanie, Flavia migre avec l'ensemble de sa famille. **En général, cependant, il semble que le départ soit une réponse à la proposition d'un tiers, souvent inconnu, qui a beau jeu d'exploiter une certaine « oisiveté précaire » dans laquelle vivent beaucoup de jeunes à la campagne**. Lorend part ainsi en compagnie d'un inconnu, Angela part avec un cousin très éloigné, dont le sens de la famille se révèle assez ténu. Avant le départ du mineur, ses parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire devant le notaire et préciser le nom de la personne qui accompagne leur enfant. C'est ce document qui, dans le cas de Lorend, permettra de confondre l'individu qui l'oblige à voler en France.

Ces **départs mal préparés** se révèlent rapidement dramatiques pour les jeunes. **Dans la plupart des cas, ceux-ci sont « trompés » par l'adulte qui les accompagne**. Lorend et Emanuela étaient persuadés de partir visiter la France, mais sont rapidement contraints l'un à voler, l'autre à mendier. Les deux hommes qui accompagnent Alexandru lui avaient promis un travail : à leur arrivée, à Paris, ils lui confisquent son passeport et le forcent à voler pour eux. L'individu qui emmène Aneta lui avait promis un emploi dans un restaurant et la force à se prostituer. Angela, partie faire des ménages, se retrouve dans la même situation. Le père de Flavia, parti pour suivre un traitement, oblige sa fille à voler pour son compte, dès leur arrivée en France.

De l'exploitation par des tiers à la prise en charge par l'ASE

Nous ne disposons pas, en général, de renseignements détaillés sur les activités de ces mineurs en France, car beaucoup des jeunes interrogés ont montré des réticences à raconter leur expérience. Lors des entretiens, nous avons parfois dû passer rapidement sur certaines questions sensibles à cause de la présence du mari ou de tiers.

Nous savons, cependant, que, sur les quatorze jeunes concernés, six se sont prostituées, deux ont été contraintes à se prostituer et à voler ou à mendier ; quatre ont été contraints à voler et/ou à mendier ; deux n'ont rien déclaré, mais les informations que nous avons recueillies par ailleurs nous laissent penser qu'elles ont été contraintes à se prostituer.

Géographiquement, ce type d'activités n'est pas limité à la région parisienne. Emanuela est arrêtée près de Bayonne après être passée par l'Espagne, Roxana et Angela se trouvent à Lyon, Gabriela dans le Nord, Lorend en Normandie.

Pour la quasi-totalité de ces mineurs, la fin de leur exploitation passe par un contact avec la police : arrestation, dénonciation du « patron », ou encore demande de protection.

Ensuite, ils sont généralement pris en charge par l'ASE. Cette prise en charge peut être très courte : quelques semaines suffisent pour organiser le retour de Gabriela, ou de Viorica, durant lesquelles on ne leur propose pas d'activités précises. En revanche, certains jeunes font l'objet d'un placement plus long, jusqu'à ce que le retour soit décidé : Angela passe plus de six mois dans un foyer, Roxana vit dans une famille d'accueil durant toute une année scolaire. Les jeunes suivent alors des cours de français, voire sont scolarisés dans des classes d'accueil pour étrangers. Hébergé lui aussi en famille

²⁴ Traduction littérale de l'expression roumaine « *a face banii* », qui nous a semblé particulièrement expressive.

d'accueil, Lorend a travaillé au noir sur les chantiers navals. Tous semblent garder un bon souvenir de leur prise en charge. Durant leur séjour en foyer, les jeunes sont généralement en contact téléphonique régulier avec leur famille restée en Roumanie.

Des retours qui ne garantissent pas toujours la sécurité et la réinsertion des victimes

Le plus souvent, la décision du retour appartient aux jeunes. Pour des motifs variés, qu'ils n'ont pas toujours clairement exprimés, ils désirent rentrer chez eux : Roxana souhaite retrouver sa famille, Alina veut retrouver son compagnon, Nicolae est cherché par son grand frère, etc.

Parmi ces retours, certains, cependant, semblent contraints. Angela, alors âgée de 17 ans, s'est vu expliquer que sa prise en charge s'arrêtera dans tous les cas à sa majorité et qu'il est donc préférable d'anticiper le retour en Roumanie : aucune proposition alternative ne lui a été faite, alors que la jeune fille semblait bien intégrée dans son foyer. Le cas de Lorend est plus criant. Celui-ci nous a déclaré, lors de l'entretien, qu'il ne voulait pas rentrer en Roumanie et que l'ASE, sans saisir le juge des enfants, l'avait rapatrié contre son gré.

Par ailleurs, si la plupart des jeunes sont entendus par le juge des enfants, c'est la réalisation de l'enquête sociale qui pose problème. Dans le cas de Viorica, d'Aneta, d'Alina et de Lorend, aucune enquête préliminaire n'a été réalisée. **Certaines victimes d'exploitation ont donc été rapatriées, alors que les autorités ignoraient les conditions de sécurité et de réinsertion qui leur étaient garanties par leur environnement d'origine.** De plus, Alexandru a été rapatrié par l'ASE, en dehors du cadre des accords franco-roumains. Il n'a pas rencontré le juge des enfants. Aucune enquête sociale préliminaire n'a été réalisée. Les services sociaux roumains n'ayant pas été avertis du retour du jeune, aucun suivi n'a été effectué.

Enfin, trois rapatriements ont été signalés par les services sociaux roumains, sans que ces retours aient été opérés par l'ANAEM. Les renseignements fournis par les jeunes ne nous ont pas permis de reconstituer le détail de leur procédure de rapatriement.

Peu de suivi socio-éducatif au retour en Roumanie

Presque tous les jeunes sont rentrés en avion jusqu'à Bucarest, accompagnés par un représentant de l'ANAEM²⁵. A l'arrivée à Bucarest, trois cas de figure se sont présentés. Le père d'Angela a appris l'arrivée de sa fille à l'avance et est allé la chercher à l'aéroport. Les autres sont passés par un centre de transit à Bucarest, souvent le centre « Gavroche »²⁶. Depuis ce centre, les services sociaux roumains ont informé les parents de l'arrivée de leur enfant. La mère de Florica, ayant sollicité en vain l'aide des services sociaux de son département, a été obligée de chercher sa fille en taxi (quatre heures de route). Dans les autres cas, les services sociaux ont ramené les jeunes jusqu'à la préfecture de leur département d'origine, où les parents sont venus les chercher, ou bien jusqu'à leur localité d'origine. Certains mineurs n'ont pas été ramenés jusqu'à leur famille : Alina a été déposée dans le centre de sa petite ville ; elle n'est d'ailleurs pas allée dans sa famille, mais a rejoint directement son compagnon dans le bourg voisin.

Enfin, l'ASE a payé un billet de car à Alexandru. Celui-ci a été déposé à plus de deux cents kilomètres de chez lui, sans un sou en poche. Il a dû prendre le train sans billet pour rentrer chez ses parents et a reçu une amende encore impayée aujourd'hui.

De plus, à leur retour, **peu de jeunes ont été l'objet d'un véritable suivi par les services sociaux.** Cependant, quand celui-ci a été effectué, les résultats ont été satisfaisants. L'étude des différentes histoires montre que chaque jeune a des besoins et un environnement spécifiques, et qu'un même suivi peut aboutir à des résultats opposés. Roxana, qui bénéficiait d'un milieu familial

²⁵ Angela a déclaré, cependant, avoir été ramenée par un policier.

²⁶ Centre pilote de protection des enfants victimes de la traite. Centru Pilot de Protecție pentru Copilul Victimă a Traficului de Ființe Umane „Gavroche”. Bucarest, secteur 2.

favorable, a reçu trois visites de la part d'une assistante sociale ; avec son soutien, Roxana a décidé de reprendre sa scolarité et passera prochainement le Bac.

Marioara a, elle aussi, reçu trois visites d'une assistante sociale et a également décidé de reprendre une formation. Mais, n'étant pas soutenue par sa famille, elle n'a pas concrétisé ce projet. Lorend, de son côté, a reçu cinq visites de la part d'une assistante sociale. Celle-ci l'a aidé à s'orienter scolairement et à reprendre ses études ; elle l'a également conseillé, après qu'il a reçu des menaces de la part de son ancien « patron ».

Dans plusieurs cas, des **visites de routine** ont été réalisées, les travailleurs sociaux venant plus prendre des nouvelles du jeune que lui faire une véritable proposition éducative : c'est le cas de Viorica et d'Emanuela. Une assistante sociale est venue rendre visite à Aneta : ne l'ayant pas trouvée à la maison parce que la jeune fille était chez une voisine, elle n'est plus revenue.

Inversement, toutes les propositions de suivi n'ont pas été acceptées. Les parents de Gabriela nous ont expliqué que l'ONG *Generatia Tinara* lui a proposé de lui payer un logement pour pouvoir suivre les cours dans une ville voisine. La jeune fille a refusé et a préféré ne plus avoir de contacts avec cette ONG.

Enfin, quatre jeunes victimes d'exploitation en France n'ont fait l'objet d'aucun suivi à leur retour en Roumanie. Nicolae, par exemple, est reparti en France, quelque temps après. Il a été impliqué dans des affaires de vol et a été emprisonné. Florica, quelques semaines après son retour, a téléphoné à l'éducatrice qui était sa référente en France pour lui dire qu'elle se trouvait en Espagne, où elle se prostituait à nouveau. Angela n'a pas repris sa scolarité, ne travaille pas et se trouve dans une impasse professionnelle et sociale. En revanche, Alina s'est marié et attend son deuxième enfant.

La vie après le retour

Que sont devenues ces victimes rapatriées en Roumanie ? **Quelques unes ont repris une formation.** Roxana est inscrite en lycée général, et espère pouvoir aller, par la suite, à l'université. Elle vit chez ses parents et s'y sent bien. Pour elle, son voyage en France relève d'un passé lointain, et elle voit son avenir en Roumanie. Lorend est inscrit en classe de première économique. Dans le même temps, il travaille comme vendeur dans une baraque à frites : il gagne environ 200 euros par mois²⁷. Mais il n'est pas heureux en Roumanie. Les amis qu'il s'est fait en France lui manquent beaucoup et il souhaite repartir dès la fin de ses études au lycée. Depuis son retour, il est également parti travailler deux mois au Portugal.

D'autres élèvent leurs enfants. Marioara vit avec ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents et surtout son mari. Elle attend un enfant et n'envisage pas de repartir à l'étranger. Ses conditions matérielles sont modestes : ils vivent à huit dans une maison de trois pièces, sans eau courante. Marioara s'estime « assez heureuse », mais dit souffrir de fréquentes migraines et insomnies, et être souvent stressée. Alina vit avec son mari et ses deux enfants dans un petit hameau isolé, en bordure de la forêt. Son mari est en train de construire une maison plus grande et plus confortable pour la famille. Alina semble satisfaite de sa situation et souhaite désormais rester en Roumanie. Maria élève, elle aussi, ses deux enfants dans une petite maison isolée dans la forêt, à trois kilomètres du village. Son mari travaille en France, où il a prévu de s'installer très prochainement avec Maria et les enfants. Maria est visiblement très heureuse de sa vie de famille. Gabriela vit désormais en Espagne, avec son mari et son enfant. A l'avenir, elle désire s'y stabiliser, ou, du moins, s'y rendre régulièrement. Elle voudrait travailler, comme femme de ménage ou caissière, ou encore s'occuper de personnes âgées.

Certains jeunes rapatriés vivent en Roumanie, sans exercer d'activité particulière. Aneta vit avec son mari chez une tante. Elle souhaite se consacrer à sa famille, et n'envisage pas de reprendre une formation (même si elle n'a qu'un niveau CM1), ni de travailler. Elle s'estime très heureuse et veut rester en Roumanie avec son mari. Angela habite dans une petite maison sans eau

²⁷ Au premier janvier 2008, le salaire minimum brut a été fixé à 500 RON par le décret 1507/2007 (publié au Monitor Oficial n°877 du 2 décembre 2007), soit 139 € (pour un cours moyen de 1€ = 3,6 RON durant la réalisation de notre enquête).

courante, avec ses parents et ses frères et sœurs. Ils ont l'électricité grâce à un câble tiré illégalement. Angela n'a pas d'activité particulière : elle n'a pas repris l'école et ne travaille pas. Elle semble souffrir beaucoup de cette oisiveté. Elle souhaite repartir au plus vite en France, dans un cadre sûr, cependant. Emanuela est dans une situation similaire, sans formation ni travail. Mais elle souhaite rester en Roumanie et s'y marier. Alexandru, enfin, s'est marié, mais n'a pas trouvé de travail. Il souhaite repartir au plus vite avec sa femme à l'étranger et gagner de l'argent, afin de pouvoir se construire une maison en Roumanie.

D'autres enfin, vivent en Espagne ou en France. Viorica a laissé sa fille aux soins de sa grand-mère et est partie, avec son compagnon, en Espagne, où elle travaillerait dans la restauration. Florica vit également en Espagne avec son mari, mécanicien de profession, et revient régulièrement en Roumanie. On ne sait pas si elle a une activité professionnelle. Nicolae a une histoire plus tourmentée. Sujet à des troubles psychotiques, il a été hospitalisé en Roumanie, puis est reparti en France, à plusieurs reprises. En situation de grande précarité dans un squat, il a commencé à voler l'argent des horodateurs. Arrêté par la police, il a été incarcéré trois mois. Depuis sa libération, il a arrêté son traitement médical et vit de nouveau dans un squat en banlieue parisienne.

b) Les mineurs qui ont vu leur problème résolu ou leur désir réalisé par ou durant leur migration

Dans cette catégorie, nous avons regroupé les mineurs partis en France suite à un problème familial ou économique, ou tout simplement pour assouvir un désir de voyage. Durant leur migration, ou parfois grâce à leur migration, ce problème a été résolu, ce désir réalisé : les jeunes ont donc pu se réintégrer dans la société à leur retour, sans rencontrer d'obstacle majeur.

Au départ, des situations sociales et familiales variées

Si l'on tente de caractériser la situation d'origine de ces jeunes, on peut distinguer trois éléments. Tout d'abord, certains vivent dans **un cadre familial désorganisé**. Les parents de Razvan se sont séparés dès sa naissance. Durant son enfance, il a vécu entre la région d'origine de sa mère, au nord-ouest de la Roumanie, et celle de son père, à l'est, le plus souvent chez ses grands-parents. La mère de Cosmin est décédée, et celui-ci s'entend mal avec sa belle-mère. Quant à Bianca, son père a abandonné la famille depuis plusieurs années et sa mère travaille en France. Simona, par ailleurs, a grandi en orphelinat, avant d'être hébergée chez un cousin : elle ne sait rien de son père, tandis que sa mère travaille en France. Enfin, Sergiu est orphelin de père et de mère et vit chez un oncle en Roumanie, alors que ses frères et sœurs sont tous en France. Enfin, ces jeunes ont suivi la scolarité obligatoire, voire ont continué au-delà.

Seuls Cristian et Ovidiu proviennent de familles apparemment sans problèmes, issues des couches moyennes urbaines. Ils sont scolarisés dans un lycée professionnel. Ovidiu, cependant, a été accusé, quelques mois avant son départ, d'avoir dévalisé un bar avec des amis en état d'ébriété. Enfin, Marius est issu d'une famille très modeste.

Départs en famille et envie de voyager

La migration de ces jeunes est d'emblée différente de celle des mineurs exploités : ils partent tous dans un cadre connu d'avance, ou, du moins, ils ne partent pas seuls. Plusieurs viennent retrouver des membres de leur famille proche déjà installés en France. Simona vient retrouver sa mère, Sergiu ses frères, Razvan sa sœur, Marius une tante. Dans l'esprit des jeunes, cette migration est définitive, ou, du moins doit durer plusieurs années. Ils veulent soit être scolarisés, comme Bianca, soit travailler, comme Razvan. Marius et son frère doivent travailler pour la tante qui les héberge, afin de rembourser une vieille dette familiale.

Dans un esprit différent, Cristian et Ovidiu décident, avec un troisième ami, de profiter des vacances intersemestrielles²⁸ pour partir visiter la France. Comme ils en témoignent, « *l'autre côté* »²⁹ représente un sujet de discussion important dans les couloirs des lycées. Rares sont les jeunes de cette région qui n'ont pas un ami ou un cousin parti gagner de l'argent en France ou en Espagne. C'est donc avant tout **la curiosité** qui pousse les deux jeunes gens au départ.

Le parcours de Cosmin est encore différent. Parce qu'il s'entend mal avec sa belle-mère et que l'argent manque dans la famille, il part, à seize ans, au Portugal, où il est pris en charge dans un foyer. Il arrive l'année suivante en France, où il retrouve ses deux frères.

En France, déceptions et déviations du projet initial

Arrivés en France, les jeunes, en général, ne réalisent pas leur projet initial. Sergiu et Bianca se rendent compte au bout de quelques semaines qu'ils ne peuvent pas être scolarisés en France. Seule Simona est placée, sur la demande sa mère, dans un foyer et est scolarisée. De même, la sœur de Razvan, ne pouvant assurer la charge de son petit frère, le confie à l'ASE. Razvan est alors hébergé dans une famille d'accueil.

Cristian et Ovidiu, venus visiter la France, prolongent leur séjour et sont entraînés rapidement à « faire des bêtises » (selon leurs mots). Ils logent chez des amis, et font des « petits boulots » (distribution de journaux...). Ovidiu est pris en charge par l'ASE, mais fugue au bout d'une semaine. Durant leur séjour en France, ils gardent contact avec leur famille respective. Trois mois après leur arrivée, cependant, ils sont condamnés pour vol en réunion avec violence.

Cosmin vole, lui aussi, en compagnie de ses frères. La nuit, ils squattent dans des trains. Cosmin, qui est en contact régulier avec son père, fait plusieurs allers-retours entre la France et la Roumanie durant cette période.

Marius et son frère dévalisent, tout d'abord, les horodateurs pour rembourser la dette de leurs parents. Au bout de deux mois, la dette étant honorée, ils décident de quitter l'appartement de leur tante et de garder pour eux seuls le produit de leurs délits. Ils continuent à faire les parcmètres, sont arrêtés à plusieurs reprises par la police, placés dans des foyers, d'où ils s'enfuient. Ils partent finalement avec d'autres jeunes roumains, pour le sud de la France, où le pillage des horodateurs reste leur principale activité.

Le retour : retrouver une vie normale, à la maison

Les jeunes rentrent en Roumanie à leur demande. Plusieurs motifs les poussent à retourner au pays. Ne pouvant être scolarisés en France, Sergiu et Bianca décident de rentrer en Roumanie, bien que la majeure partie de leur famille vive en France. Par ailleurs, Razvan ne se plaît guère dans sa famille d'accueil et Simona ne se sent pas bien dans son foyer, loin de son pays : ils demandent également à rentrer en France.

Ovidiu et Cristian souhaitent, à l'issue de leur détention, « arrêter les bêtises » et retrouver une vie normale, chez eux. Après avoir été arrêté une nouvelle fois par la police, Razvan émet le même désir.

Cosmin, enfin, a gagné assez d'argent pour acheter, avec son père, un appartement et le rénover. Il décide donc de rentrer chez lui.

Pour ce retour, certains jeunes sollicitent l'aide de l'ANAEM. Sergiu est entendu par le juge des enfants, tandis que l'association Hors-la-Rue, en partenariat avec une association roumaine, réalise

²⁸ L'année scolaire roumaine est divisée en deux semestres, séparés par une semaine de vacance, généralement la première semaine de février.

²⁹ Traduction du roumain « dincolo », littéralement « de l'autre côté ». Le terme désigne aussi, dans les conversations, l'Europe Occidentale, voire l'Amérique du Nord.

une enquête sociale préliminaire. Le retour de Simona et de Marius est également organisé par l'ANAEM.

Les autres jeunes ont choisi de rentrer par leurs propres moyens, préférant vraisemblablement ne pas être accompagné lors de leur retour (ce qui aurait signé une forme d'échec de leur voyage) et se garder une possibilité de revenir : la peur, même infondée, d'une interdiction d'entrée sur le territoire français est prégnante et montre bien que les jeunes considèrent souvent leur retour en Roumanie comme provisoire. A cet égard, le cas de Cristian est emblématique. A sa sortie de prison, il demande à retourner en Roumanie et est placé dans un centre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le temps pour l'ANAEM d'organiser son retour. Au bout d'une semaine, cependant, Cristian fugue et rentre par ses propres moyens en Roumanie.

Retours accompagnés et retours solitaires

Les jeunes rapatriés par l'ANAEM ont été accompagnés durant leur retour et ont fait, par la suite, l'objet d'un suivi. Sergiu a été conduit par deux éducateurs de l'association Hors-la-Rue, au domicile de sa sœur, où il vit encore aujourd'hui. Un suivi mensuel est réalisé, depuis son retour, par une association locale : Sergiu a repris une scolarité avec « assiduité réduite »³⁰, et reçoit une bourse d'étude de cette association. Razvan, d'autre part, a été placé dans un centre de transit associatif, le temps qu'une enquête sociale soit réalisée au domicile de ses parents. Ensuite, le jeune est revenu dans sa famille et un assistant social lui a proposé de reprendre ses études, tout en travaillant. Finalement, Marius n'est pas retourné à l'école, mais a commencé à travailler. Il a continué à fréquenter le centre de jour de l'association durant deux mois. Simona, n'ayant pas de famille proche en Roumanie, a été prise en charge, à l'aéroport de Bucarest, par les services sociaux de son département d'origine. Elle a été placée dans un internat, où elle a suivi une formation professionnelle.

Les jeunes rentrés par leurs propres moyens n'ont pas fait l'objet d'un suivi à leur retour. Chacun est retourné dans sa famille d'origine. Cristian, Ovidiu et Bianca ont repris à l'école, Razvan et Cosmin ont trouvé un travail dans le bâtiment.

Aujourd'hui : le désir de repartir

Ces jeunes sont aujourd'hui bien intégrés dans la société, et heureux de la vie qu'ils mènent. Cela ne les empêche pas, cependant, de vouloir repartir en France, ou dans un autre pays, dans les années à venir. Seul Marius, qui travaille dans le bâtiment pour un salaire mensuel de 200 euros, ne souhaite plus repartir. Il est en train de construire sa maison, souhaite se marier et vivre en Roumanie.

Les autres ont tous le projet de repartir. Simona devait repartir, avant la fin de l'année 2008, avec sa mère en France. Emanuela, dont la mère travaille toujours en France, espère l'y rejoindre dès que possible pour y poursuivre sa scolarité. Cristian et Ovidiu veulent repartir à l'étranger après avoir fini leurs études (baccalauréat, voire études supérieures), pour y travailler. Sergiu souhaite aussi terminer sa scolarité en Roumanie. Il ne sait pas encore s'il veut vivre, par la suite, en France ou en Roumanie. Dans tous les cas, il a le projet de repartir pour voir ses frères. Razvan travaille dans le bâtiment à Bucarest, pour un salaire mensuel de 200 euros. Il loge avec ses collègues de chantier. Il sait qu'il ne peut pas compter sur ses parents, et souhaite donc repartir à l'étranger pour gagner de l'argent et avoir de meilleures conditions d'existence. Cosmin, enfin, vit avec son père dans un appartement qu'ils ont rénové. Il travaille aussi dans le bâtiment, pour un salaire de 300 euros environ. Il souhaite, lui aussi, repartir à l'étranger pour gagner de l'argent, sans projeter pour le moment de s'y installer.

³⁰ Il suit des cours du soir deux mois par an, ce qui doit lui permettre de passer le baccalauréat au bout de cinq ans.

c) Les mineurs qui n'ont pas vu leur problème résolu par ou durant la migration

Dans cette troisième catégorie, nous avons regroupé les mineurs qui partis en France suite un problème d'ordre économique, familial ou personnel, non-résolu durant leur migration, s'y sont confronté de nouveau à leur retour en Roumanie.

Des situations sociales et familiales compliquées

Dans cette catégorie, près de la moitié des mineurs sont **issus de familles roms en très grande difficulté, caractérisées par un grand nombre d'enfants, l'absence de revenu et une marginalisation marquée**. Plusieurs vivent en milieu urbain, ce qui les prive des moyens de subsistance traditionnels de la vie rurale³¹. Florin, par exemple, vit dans un véritable ghetto urbain, constitué de trois immeubles délabrés, sans eau courante, où ne vivent que des familles roms. Sa famille (soit cinq personnes) dispose d'une chambre située en rez-de-chaussée, dont le sol est régulièrement couvert de boue. Les parents n'ont pas de travail. La famille d'Andrei (qui comporte treize personnes) vit dans une maison en terre d'une seule pièce, sans eau. Aucun de ces mineurs n'a poursuivi ses études au-delà de l'école primaire. A ces difficultés économiques et sociales se rajoutent parfois des difficultés d'ordre familial : Florin, par exemple, ne connaît pas son père.

Les autres mineurs combinent aussi des difficultés d'ordre familial et économique. Les parents de Marin sont séparés, le jeune vit chez sa grand-mère, qui a pour seul revenu une retraite agricole de moins de 50 euros par mois. Mihai, par ailleurs, a grandi dans un orphelinat, avant d'être récupéré par son père, qui souffre d'un grand handicap, et sa belle-mère qu'il ne supporte pas. Tandis que père de Bogdan a disparu, sa mère se prostitue en Espagne : le jeune, ainsi que ses petits frères, a été élevé par sa grand-mère. Autre situation : après s'être séparé de son mari, la mère de Monica se retrouve seule à élever sa fille, sans moyens d'existence. Corina, enfin vit dans un village isolé du pays d'Oas, au nord-ouest de la Roumanie, chez ses parents, mais tous ses frères et sœurs sont en France, la région étant marquée par une forte tradition migratoire³².

Partir pour « faire de l'argent »

Les jeunes partent tous entre 14 et 17 ans, à l'exception de Corina, qui arrive en France à l'âge de 9 ans. Dans tous les cas, le motif du départ est principalement d'ordre économique, même si d'autres problèmes (familiaux, scolaires) peuvent également intervenir.

On peut distinguer trois types de départ. En premier lieu, **certains jeunes partent en France avec des membres de leur famille proche, ou, du moins, avec leur soutien**. Valentin part avec son père, d'abord en Italie, puis, finalement en France, dans les deux cas pour l'aider à voler. Monica part avec sa mère, qui ne parvient pas à vivre décemment en Roumanie.

D'autres jeunes sont envoyés en France par leur famille, dans l'espoir qu'ils rapportent de l'argent, ou parce que leur famille ne veut plus d'eux. Marin est envoyé par ses parents en France pour « faire quelque chose », l'avenir paraissant bouché en Roumanie. Il est accompagné par son demi-frère. Bogdan est envoyé en France par sa grand-mère, pour qu'il soit scolarisé ou qu'il ramène de l'argent.

D'autres jeunes, enfin, partent seuls. Vlad quitte Bucarest de sa propre initiative, n'ayant plus rien à y faire. Andrei, à l'issue d'une détention de deux ans (il avait volé pour le compte de sa famille), décide de partir en France à l'issue de sa détention. Vasile quitte la Roumanie pour gagner de l'argent : il part en France comme il est parti auparavant en Italie et en Espagne. Traian, quant à lui, part en France sans même prévenir ses parents, espérant se faire un avenir dans « l'eldorado » français.

³¹ Ressources alimentaires (potager, animaux, ...), possibilité de travail journalier, ...

³² Dana DIMINESCU, Rose-Marie LAGRAVE, « 'Faire une saison'. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oas », *Migration Études*, n°91, novembre-décembre 1999.

Arrivés en France, les jeunes se retrouvent en situation de grande précarité. Ils dorment dans des squats (maisons abandonnées en banlieue parisienne, principalement), dans des caravanes, voire dans des camps. Sans aucune ressource, livrés à eux-mêmes, la plupart se mettent à voler et/ou à mendier.

Certains sont pris en charge par l'ASE, en général à l'issue d'une interpellation. Traian est, par exemple, placé dans un foyer de la Fondation d'Auteuil. Il est scolarisé durant plus de deux ans, mais finalement est renvoyé à la suite de plusieurs vols. Pris en flagrant délit de vol, le père de Valentin est emprisonné, tandis que le jeune est placé en famille d'accueil, où il reste jusqu'à son retour en Roumanie. Les autres sont pris en charge en foyer ou logés à l'hôtel : ils y restent jusqu'à leur retour en Roumanie.

D'autres jeunes, cependant, ne restent pas longtemps en foyer. Placé à la suite d'une interpellation, Florin fugue au bout de quelques jours, puis, quelques mois après, est à nouveau placé, après une intervention médicale. Il reste alors dans le foyer jusqu'à son rapatriement. Monica fugue, elle aussi, la première fois, avant d'être prise en charge de nouveau dans un foyer, où elle reste jusqu'à son départ. Mihai et Vlad sont aussi placés dans des centres spécialisés de la protection judiciaire de la jeunesse, d'où ils s'enfuient aussitôt.

Un retour non-préparé

Le retour de ces jeunes en Roumanie s'est effectué de différentes manières. Tout d'abord, Vlad rentre en Roumanie à plusieurs reprises, par ses propres moyens : une fois, pour se rendre au chevet de ses parents malades, d'autres fois pour faire renouveler son visa.

D'autres jeunes sont **rentrés par leurs propres moyens**. Corina décide, organise et finance son retour toute seule : elle rentre directement chez ses parents. Le cas de Iulian mérite également d'être relevé : alors que l'ANAEM avait déjà organisé son retour, le jeune fugue et prend tout seul la direction de la Roumanie. Son arrivée sur le territoire roumain est confirmée par les services de l'ambassade de Roumanie en France.

En second lieu, Mihai, incarcéré durant un mois à la suite de plusieurs vols, passe directement de la prison au **centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière : ne pouvant justifier de son âge, il est considéré comme majeur**. Il est expulsé en Roumanie par la police aux frontières. Aucune mesure éducative n'est mise en place pour ce jeune qui a alors entre quinze et seize ans.

Ensuite, Bogdan a, selon les éducateurs de son foyer, de gros problèmes de comportement. Il manifeste, par ailleurs, le désir de faire un bref séjour en Roumanie pour voir les siens. La direction du foyer lui signifie que, vu les circonstances, le retour sera définitif. Finalement le jeune accepte. Cependant, il ne rencontre pas le juge et les services sociaux roumains ne sont pas saisis. **Bogdan est confié, sans qu'aucun document officiel ne soit établi, à un volontaire d'une association roumaine de passage en France.** La grand-mère accueille Bogdan en lui expliquant, en présence du volontaire, qu'elle n'a pas d'argent pour l'entretenir, qu'il est trop « perturbé psychologiquement » et qu'il partira donc dès le lendemain pour le Portugal avec son cousin.

Les autres jeunes, enfin, sont rentrés dans le cadre des accords franco-roumains, avec le soutien logistique de l'ANAEM. Ces retours soulèvent plusieurs problèmes. Tout d'abord, **quelques rapatriements se sont, au dire des jeunes, effectués contre leur volonté** : Traian et Iulian estiment avoir été contraints au retour. Florin, par ailleurs, souhaitait faire un court séjour en Roumanie pour voir sa famille, mais il n'a eu le choix qu'entre retourner définitivement en Roumanie ou rester en France sans possibilité de séjour en Roumanie. **Les autres jeunes sont rentrés en**

Roumanie à leur demande, soit pour retrouver leur famille, soit parce qu'ils voulaient cesser les activités délinquantes qu'ils pratiquaient en France.

Dans de nombreux cas, les enquêtes sociales préliminaires n'ont pas été réalisées. L'enquête concernant Florin soulignait d'ailleurs les conditions de grande précarité et de marginalité de la famille : sachant cela, le juge des enfants décide pourtant le rapatriement, invoquant la difficile intégration du jeune, âgé de dix-sept ans, dans le système de protection français. Enfin, **l'enquête préliminaire au retour de Valentin est réalisée... après son retour !** Malheureusement, lors de la visite de l'assistante sociale, le jeune, qui s'est retrouvé à nouveau, à son retour, dans une situation très précaire, sans revenu ni soutien familial, a déjà été condamné pour vol et incarcéré dans une prison pour mineurs en Roumanie.

Un retour sans suivi socio-éducatif

Les jeunes sont accompagnés dans l'avion jusqu'à Bucarest. Certains sont récupérés à l'aéroport par leurs parents, d'autres attendent au centre de transit que les services de protection de l'enfance les ramènent dans leur département d'origine.

Le plus saisissant est sans doute **l'accueil plus que mitigé réservé aux jeunes par leur famille.** On a vu la réaction de la grand-mère de Bogdan, qui préfère le voir repartir au Portugal. Nous avons par ailleurs relevé que, parfois, parents et enfants ne partagent pas la même vision des choses : Valentin, Florin et Andrei considèrent que leurs parents étaient contents de les voir revenir, alors que, interrogées en l'absence de leur fils, les mères ont déclaré s'être opposées à ce retour. Le retour d'un enfant semble être synonyme d'une charge nouvelle pour ces mères, qui considèrent aussi qu'en quittant la France, leur enfant a perdu une opportunité de se faire un avenir meilleur. Paradoxalement, c'est pour revoir leur mère que ces trois jeunes ont décidé de rentrer au pays. Les autres, en revanche, sont bien accueillis par leur famille.

Aucun de ces jeunes n'a fait l'objet d'un suivi éducatif après le retour en Roumanie, à deux exceptions près. Monica a reçu une visite des services sociaux, mais cela s'est fait six mois après son retour : entre temps, elle est déjà repartie en France avec sa mère. Dans le cas de Marin, aucun suivi n'était prévu. Sachant, pour l'avoir accompagné en France, que ce jeune pouvait être entraîné vers un nouveau départ par sa famille, une association parisienne en avertit l'ANAEM qui demande à une organisation de Timisoara (à près de 600 km du domicile du jeune) de le prendre en charge. Celle-ci fait donc venir Marin à Timisoara, où il est placé dans un centre et scolarisé. Marin y reste quelques mois, ne trouve pas sa place et décide de retourner chez sa grand-mère. Le jeune n'a visiblement pas supporté un deuxième déracinement.

Aujourd'hui : rien n'a changé

Les conséquences de cette absence de suivi ont parfois été dramatiques. Les jeunes étant à nouveau confrontés au problème qui avait entraîné leur migration, la tentation est forte de repartir à l'étranger.

On peut distinguer trois situations. **Certains jeunes, rapatriés en Roumanie, sont revenus en France où ils se trouvent encore aujourd'hui.** Vlad vit dans une caravane en banlieue parisienne et souhaite faire sa vie en France. Il est probable qu'il se livre à des **actes de délinquance**. Mihai est, lui aussi, plongé dans la délinquance et a fait plusieurs séjours en prison. Il vit à l'hôtel, avec deux amis et souhaite, par la suite, se construire une maison en Roumanie, et, pour cela, veut gagner de l'argent en France. Monica, enfin, vit avec sa mère en France : elles sont en attente d'un logement social. Ses deux frères sont placés. Monica n'a **pas de travail régulier**.

Le lendemain de son retour en Roumanie, Bogdan a été emmené par un cousin au Portugal, puis en Irlande. Quelques mois après, son père, dont il était sans nouvelle depuis des années, est réapparu et l'a emmené en Autriche travailler avec lui. Bogdan fait du défrichage et gagne environ 800 euros par mois. Il ne sait pas encore où il veut vivre par la suite, mais semble soulagé d'avoir retrouvé un peu de stabilité.

D'autres jeunes sont en Roumanie, vivent chez leurs parents, mais n'ont aucune activité particulière. Corina élève sa fille dans la maison de ses parents : elle se dit malheureuse et veut repartir très vite en France, pour travailler et y retrouver ses frères et sœurs. Vasile, Iulian et Traian vivent également chez leurs parents : ils n'ont pas suivi de formation depuis leur retour, ne travaillent pas de manière régulière et semblent souffrir de cette oisiveté. Le seul remède, selon eux, est de repartir en France, d'y travailler, voire de s'y installer. Andrei n'a pas été reçu par ses parents. Il vit aujourd'hui chez un « patron », pour qui il travaille un peu. Sans qualification, sans projet, prêt à saisir la moindre opportunité pour sortir de sa situation, Andrei semble particulièrement vulnérable à toute forme d'exploitation. Ces jeunes, qui semblent désemparés, nous ont demandé, lors des entretiens que nous avons réalisés avec eux, des conseils concernant leur orientation, leur rescolarisation, ou encore la recherche d'emploi. **Le fait que ces jeunes soient ainsi demandeurs de conseils tend à prouver qu'un suivi socio-éducatif en Roumanie leur aurait sans doute permis d'éviter cette phase d'errance, qui dure parfois depuis plusieurs années.**

Deux jeunes, enfin, ont été emprisonnés quelques semaines après leur retour en Roumanie. Issus tous deux de ghettos roms urbains, vivant dans des conditions de précarité et de marginalité extrêmes, ces jeunes n'ont fait l'objet d'aucun suivi à leur retour ni d'aucun soutien financier. Mal acceptés par leur famille, sans revenu et sans projet, ils ont été surpris en train de voler et ont été condamnés à plusieurs années de prison. Si Valentin a reçu, à plusieurs reprises, la visite de sa mère et a pu passer des diplômes qualifiants (ouvrier agricole, par exemple) dans le cadre de la prison pour mineurs, Florin, tout juste majeur au moment du vol, a été placé dans une prison pour adultes : il n'a pas repris sa scolarité, n'a pas reçu de visite de sa famille ; il nous a confié qu'il écrivait à sa mère tous les mois, sans recevoir de réponse. L'un et l'autre souhaitent repartir en France à l'issue de leur détention, considérant qu'ils n'ont aucune perspective d'intégration en Roumanie. Florin résume ainsi sa situation : « *Si j'étais resté en France, j'aurais eu des conditions de vie décentes, je n'aurais pas été obligé de voler et je ne serais pas en prison aujourd'hui* ».

7. Conclusion

Diversité des parcours et nécessité d'une réponse individualisée

De notre étude ressort avant tout la grande diversité des parcours des jeunes. Entre Aneta, amenée en France par un réseau de prostitution, Bianca venue retrouver sa mère et poursuivre sa scolarité et Ovidiu parti en France pour voir du pays, il existe cependant un point commun : le besoin de protection, d'accompagnement et/ou de soutien. **Au vu de la variété des situations, il semble peu pertinent d'appliquer, sans discernement, une réponse unique aux problèmes de ces mineurs : c'est bien au contraire l'individualisation du projet construit avec le jeune qui peut lui permettre de résoudre efficacement ses problèmes et de repartir sur de bonnes bases.**

Il convient de souligner **l'extrême importance de tous les éléments qui permettent de comprendre la spécificité de la situation du mineur** : l'entretien avec le jeune pour comprendre son parcours, les raisons de son départ, ses capacités et ses besoins particuliers ; le contact avec sa famille pour savoir dans quelle mesure elle est d'accord pour le recevoir ; une évaluation sociale complète pour savoir, par ailleurs, si la famille dispose des conditions financières suffisantes pour entretenir le jeune, et si elle constitue un milieu favorable à son développement.

A partir de ces informations personnelles, une décision adaptée peut être prise. **La solution du rapatriement n'est pas toujours pertinente** : certains jeunes, comme Valentin et Florin, rapatriés dans un milieu très défavorable, auraient sans doute gagné à rester placés en France, en attendant d'avoir la maturité psychologique et les compétences professionnelles pour mener leur propre vie. **A d'autres, le rapatriement a permis de retrouver une vie normale**, inconcevable pour eux loin de leur pays d'origine. La particularité de chaque situation doit aussi déterminer la qualité et la durée du suivi. Des jeunes filles, comme Florica ou Angela, exploitées par un réseau de prostitution, ont sans doute besoin d'une protection spécifique, d'un suivi psychologique dans la durée et d'un accompagnement social qui lui permette de retrouver une activité socio-professionnelle. Inversement un garçon comme Cristian, qui bénéficie d'un milieu familial favorable et désire d'emblée poursuivre sa scolarité, n'aura pas besoin d'un suivi intensif sur une longue période. **Des informations complètes et précises et une concertation entre les différents acteurs de la protection doivent ainsi permettre d'élaborer la solution pertinente pour résoudre les problèmes du mineur concerné.**

Dans le cadre du *Separated Children in Europe Programme (SCEP)*, l'organisation Save The Children³³ a défini, à partir des textes internationaux qui établissent les droits de l'enfant, un ensemble de huit critères permettant de définir l'opportunité d'un retour : la sécurité du mineur, la réunification de la famille, le point de vue de l'enfant, le caractère volontaire du retour, le point de vue du représentant légal, les conditions socio-économiques du pays d'origine, le degré d'intégration du jeune dans le pays d'accueil, son âge et sa maturité. Les parcours des jeunes que nous avons présentés semblent montrer le bien-fondé de ces critères. **Le retour au pays d'un mineur migrant est une opération complexe, qui nécessite du temps et du travail, aussi bien avant qu'après l'opération logistique de retour proprement dite.**

Le rapatriement : opération logistique ou proposition socio-éducative ?

Nous touchons ici au cœur du problème soulevé par ces retours. La plupart des jeunes ont effectivement été rapatriés au sens strict du mot, soit ramenés à leur point de départ. Or si les accords franco-roumains prévoyaient que le voyage de retour au pays n'était qu'un aspect du « projet de retour », il semble que le rapatriement se soit le plus souvent limité à ce voyage.

³³ Save the Children and The Separated Children in Europe Programme Position Paper on: Returns and Separated Children

Pourtant, l'accord de 2002 prévoyait qu'un projet soit élaboré avec le jeune³⁴, pour qu'il puisse effectivement trouver une place dans la société. De fait, les retours volontaires, préparés par les services sociaux français en collaboration avec leurs homologues roumains ont pu permettre à certains jeunes de retrouver leur place dans leur pays d'origine, par le biais d'un projet adapté et motivant (la reprise d'une formation par exemple). L'exemple de Sergiu ou de Marius prouve qu'un retour complet, soit préparé, accompagné et suivi dans la durée, peut permettre au jeune de retrouver des bases solides pour le présent et l'avenir.

En revanche, il semble qu'il suffise d'une étape brûlée pour que l'ensemble de l'édifice ne s'effondre et que le jeune ne retrouve la situation précaire qui l'avait contraint au départ. C'est souvent le manque de communication entre les différents services sociaux français et roumains qui expliquent la faiblesse du suivi éducatif dont ces mineurs ont fait l'objet, les conséquences en étant parfois dramatiques. Valentin et Florin, arrêtés pour vol et emprisonnés quelques semaines après leur retour, semblent être d'abord les victimes de l'absence d'accompagnement socio-éducatif et d'une conception « logistique » du rapatriement des mineurs.

8. Bibliographie

- APETROAIE Cristina, « Mineurs roumains en délinquance sur le territoire français : un enjeu de politique criminelle participative transnationale », *Archives de politique criminelle*, 2008, volume 1, n°30, pages 321 à 344
- ASH, « Les droits et la prise en charge des mineurs étrangers isolés », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, décembre 2007
- AUZOU Benoît et RONGE Jean-Luc, « Mineurs étrangers : le cas roumain », *Journal du Droit des Jeunes*, n°269, novembre 2007
- BIGOT Régis, « Parcours et prise en charge de mineurs isolés roumains par l'Aide Sociale à l'enfance de Paris », *E-Migrinter*, n°2, dossier spécial consacré à la migration des mineurs non accompagnés en Europe, coordonné par Daniel Senovilla Hernandez, 2008, http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_121.pdf.
- BIGOT Régis, *Le parcours des mineurs isolés Roumains suivis par Hors la Rue et pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance de Paris*, Hors La Rue, décembre 2006, http://www.horslarue.org/files/file_1169821661.pdf
- DIMINESCU Dana (Dir.), *Visibles, mais peu nombreux (Les circulations migratoires roumaines)*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003.
- DIMINESCU Dana et LAGRAVE Rose-Marie, « 'Faire une saison'. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oas », *Migration Études*, n°91, novembre-décembre 1999.
- DIMINESCU Dana, « La mobilité des jeunes roumains à l'heure de l'élargissement », *Homme et Migration*, n°1251, septembre - octobre 2004
- ETIEMBLE Angéline, « Les mineurs isolés étrangers en France, évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance », *Migrations Etudes*, n°109, septembre - octobre 2002, <http://www.adri.fr/me/pdf/me109.pdf>

³⁴ L'accord de 2002 parle notamment de « l'élaboration d'un projet de retour » ou encore du « projet de suivi éducatif, social et sanitaire » (article 3, alinéas 4 et 5).

- HORS LA RUE, « Repérage et accompagnement vers le droit commun des mineurs étrangers en danger isolés ou mal accompagnés, bilan des activités de l'association Hors La Rue, 2008, http://www.horslarue.org/files/file_1239789563.pdf
- IGAS (Inspection Générales des Affaires Sociales), Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France, par Jean BLOCQUAUX, Anne BURSTIN et Dominique GIORGI, Rapport 2005-010, janvier 2005, http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=054000285&brp_file=0000.pdf
- JOVELIN Emmanuel, « Contribution à une analyse socio-politique des mineurs isolés demandeurs d'asile », *Pensée Plurielle*, 2007, n°14, p 149-178.
- LE CLEVE Alexandre, « Mineurs étrangers isolés : typologie des jeunes », *Journal du droit des jeunes*, n°285, mai 2009, p. 19-24.
- MASSON Bénédicte, « Le mineur étranger en droit français et en droit européen », thèse pour le doctorat en droit, mention droit public, Université Paris Sud, décembre 2006
- PEYROUX Olivier, « Traite des mineurs roumains en migration : réalités et processus », *Le courrier des Balkans* vendredi 3 avril 2009, http://balkans.courriers.info/spip.php?page=imprimer&id_article=12608
- Save the Children and The Separated Children in Europe, Programme Position Paper on: Returns and Separated Children, Septembre 2004, http://www.savethechildren.net/separated_children_fr/publications/reports.html#returns
- SENOVILLA HERNANDEZ Daniel (coord.), La migration des mineurs non accompagnés en Europe, *E-Migrinter*, n°2, 2008, <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/index.php?text=e-migrinter/02sommaire2008&lang=fr>
- SENOVILLA HERNANDEZ Daniel, « Le traitement des MEI en France et en Espagne. Brève référence aux modèles allemand et italien », Juillet 2005 (2ème rencontre jeunes et sociétés en Europe, Marseille, octobre 2005)
- SENOVILLA HERNANDEZ Daniel, *La situation et le traitement des mineurs non-accompagnés en Europe (résumé d'une étude comparée de six pays : Allemagne, Belgique Espagne, France, Italie, Royaume-Uni)*, Observatoire International de la Justice Juvénile, septembre 2007, www.oijj.org
- SENOVILLA HERNANDEZ, Daniel, « Implementation Practices of the CRC Best Interest Principle regarding Unaccompanied Asylum Seeking / Migrant Minors in Europe: cases of forced return in Italy and Spain. » Conference report "Focus on children in Migration", Varsovie, Pologne, 20-21 mars 2007. Save the Children Sweden.
- THIBAudeau Caroline, « Mineurs étrangers isolés : expérience brutale de la séparation », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 64, 2006, p 97-103.
- TROLLER Simone, *Retours à tout prix, L'Espagne pousse au rapatriement de mineurs non accompagnés en l'absence de garanties*, Human Rights Watch, Octobre 2008, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/spain1008frweb_0.pdf
- VASSORT Marine, « 'J'habite pas, je suis de partout', les jeunes errants à Marseille, une question politique », *Espaces et sociétés*, 2004/1 et 2, 116-117, p 79-92.